



QUEL PEUPLE VOUDRA RETOURNER SOUS LE GOUVERNEMENT ARBITRAIRE PRUSSIEN ? LE ROYAUME DE WESTPHALIE – UN BILAN

Par Nicola Peter Todorov
Centre d'histoire du XIX^e siècle

Contenu

10.1. « <i>La fermentation n'est nulle part</i> ».....	516
10.2. Les <i>disparités de l'espace</i> : sociétés et héritages	528
10.3. <i>La confiance vient d'en bas</i>	534
10.4. « Cette conduite affligera peut-être l'autre classe, n'y faites point attention. ».....	543
10.5. La Restauration.....	552
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	557

CHAPITRE DIX : QUEL PEUPLE VOUDRA RETOURNER SOUS LE GOUVERNEMENT ARBITRAIRE PRUSSIEN ? LE ROYAUME DE WESTPHALIE – UN BILAN

Le bilan qu'il s'agit de dresser est triple. Napoléon a-t-il relevé le défi et gagné l'amour de la population des territoires occupés ? Et son administration s'est-elle révélée en mesure d'absorber et d'assimiler un espace si vaste et si rapidement conquis ? Etudier l'attitude de la population est aussi nécessaire pour une autre raison qui est apparue progressivement au fil de notre analyse. Nous avons vu que le fonctionnement des institutions westphaliennes supposait une participation active de la population que ce fût comme réservoir de fonctionnaires municipaux, comme justiciables prêts à exploiter la nouvelle législation, comme contribuables responsables mais aussi à l'affût des dérobades nobiliaires. Il ne faudrait pas voir dans l'administré qu'un être passif dont le nouveau système attendrait seulement un comportement docile face à un corps préfectoral considéré comme courroie de transmission volontaire, zélée et bien-pensante des directives gouvernementales. En France comme dans l'Allemagne française, un rôle passif est généralement assigné par l'historiographie à la population, à la société locale dont l'inertie aurait désespéré les bureaucrates napoléoniens. Leur action sur l'opinion publique a d'ailleurs été évaluée comme essentiellement répressive ou dirigiste. Les autorités napoléoniennes maquillaient l'information, véhiculaient la propagande gouvernementale, effectuaient un véritable bourrage de crâne. Enfin dresser un bilan est indispensable pour trancher la question de l'apport de la période westphalienne en Allemagne quant à la construction de l'Etat. Nous devons analyser ce qui a été conservé de l'édifice westphalien après la défaite des armées françaises.

10.1. « *La fermentation n'est nulle part* »

Dans l'ensemble, les historiens ont peint un tableau plus que noir des rapports du nouvel Etat avec la population westphalienne. Cela ne surprend guère de la part de l'historiographie nationaliste allemande. Ainsi Heinrich von Treitschke, s'appuyant sur des arguments parfois douteux a fait l'éloge des anciens Prussiens, devenus sujets westphaliens mais en définitive restés fidèles à leur ancien souverain⁹⁰⁷. Des historiens plus récents comme Ilja Mieck l'ont suivi dans ce jugement, soulignant le contraste de la Westphalie avec la Rhénanie, relativement francophile⁹⁰⁸. Ainsi, pour calculer le taux des volontaires pour les corps francs et la Landwehr dans la population totale, l'historien Ibekken est allé jusqu'à ajouter, arbitrairement, 50000 habitants à la population de la marche de Brandebourg, « pour le compte de la Vieille Marche »⁹⁰⁹. Celle-ci n'appartient pas à la Prusse au moment de la guerre de 1812. « Mais beaucoup d'habitants de la Vieille Marche ont trouvé le chemin dans la Landwehr », estime-t-il. On pourrait donc, selon lui, considérer cette province comme faisant pratiquement partie de la Prusse en 1813.

Mais même pour des historiens français, la Westphalie est devenue le symbole de l'hostilité envers la domination napoléonienne dans la Confédération du Rhin, voire de l'Europe occupée, si l'on met à part les foyers insurrectionnels. Une lettre que le roi Jérôme, affolé par les exigences financières et militaires en vue d'un conflit avec la Russie, a adressée en 1811 à son frère impérial, y est pour beaucoup. Elle est souvent citée pour décrire l'opinion publique européenne comme remontée contre Napoléon à la veille de la campagne de Russie⁹¹⁰.

« La fermentation est au plus haut degré, les plus folles espérances sont entretenues et caressées avec enthousiasme, on se propose l'exemple de l'Espagne, et, si la guerre vient à éclater, toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection. »

Captifs de leurs idées sur Napoléon, présenté comme de plus en plus mégalomane et sourd aux aspirations des peuples, les historiens ne se sont guère intéressés aux conséquences concrètes de cet avertissement fraternel. Car, effrayé par une description aussi inquiétante de la situation politique allemande, l'Empereur de l'Occident a évidemment ordonné un rapport plus approfondi sur cette affaire. Sur ordre impérial, le duc de Bassano, ministre de l'Extérieur,

⁹⁰⁷ TREITSCHKE, H.v., 1813, Leipzig 1913, p. 152: « Aussitôt arrivée la nouvelle de la bataille de Leipzig, le directeur des contributions westphalien von Motz mit son ancien uniforme prussien et se présenta à Mühlhausen comme conseiller provincial du roi de Prusse. »

⁹⁰⁸ MIECK, I., Die Integration preussischer Landesteile französischen Rechts nach 1814/15, in: Preussen und die revolutionäre Herausforderung seit 1789, p.351: « Le plus amicalement, les soldats prussiens furent reçus dans les anciennes provinces occidentales de la Prusse, perdues en 1807, dans la Vieille Marche, en Frise orientale, dans le comté de Mark et dans la partie de Clève située sur la rive droite du Rhin. »

⁹⁰⁹ IBEKKEN, R., Preußen 1807-1813, Staat und Volk als Idee und Wirklichkeit. Darstellung und Dokumentation. Veröffentlichungen aus den Archiven Preußischer Kulturbesitz, Cologne, Berlin 1970, p. 448

⁹¹⁰ TULARD, Napoléon ou le mythe du sauveur, p. 370 ; DUFFRAISSE, R., A propos des guerres de délivrance allemandes de 1813 : problèmes et faux problèmes, in : L'Allemagne à l'époque napoléonienne. Questions d'histoire politique, économique et sociale, Bonn 1992, p. 30

interroge le plénipotentiaire de l'Empereur à la cour de Cassel. La réponse de Reinhard ne peut que surprendre :

« Par sa dépêche du 30 décembre, Votre Excellence m'a demandé mon opinion motivée et réfléchie sur l'état de fermentation où l'on dit que se trouve la Westphalie et l'Allemagne en général, sur les causes de cette fermentation et sur le remède qu'il faudrait adopter. Elle m'a autorisé à traiter cet objet très sérieusement dans mes conférences avec les ministres du roi et à prendre tous les moyens nécessaires pour éclaircir les questions importantes qu'il renferme [...] *Et d'abord, pour exprimer d'un seul mot et mon opinion et celle de tous les hommes qui, sans être initiés dans les secrets de la haute police, sont ici capables de voir et de réfléchir, je répèterai ce que j'ai dit dans ma dépêche n° 194 que le malaise est partout et que la fermentation n'est nulle part. La fermentation est du mouvement ; elle ne saurait se soustraire aux regards. Cela est si vrai, Monseigneur, que lorsque d'après Vos ordres, j'en ai entretenu les ministres du roi avec l'inquiétude que Votre dépêche m'avait inspirée, ils ont eu d'abord de la peine à me comprendre. Enfin, le premier mot que m'a répondu Monsieur le directeur général de la haute police lui-même a été qu'il n'y avait point d'agitation prononcée*⁹¹¹. »

Si le représentant de l'Empereur auprès de la cour de Cassel convient que « du malaise naît le mécontentement, du mécontentement peut ou doit naître le désir d'un changement », son évaluation de la situation diffère sensiblement de celle du roi. Bien sûr, une critique historique de cette source doit tenir compte des intérêts et des personnalités de tous les acteurs. Dépourvu du sang-froid et de l'expérience de son frère aîné, Jérôme exagère sans doute la propension de ses sujets à se révolter. Ayant du mal à satisfaire les exigences militaires du protecteur de la Confédération, il noircit peut-être aussi délibérément le tableau, avec les conséquences néfastes pour l'image que le régime laissera à la postérité. Nous avons vu combien Jérôme espère un règlement urgent des affaires russes par une campagne rapide soulageant le trésor westphalien. Mais ses ministres ont peut-être intérêt à minimiser le danger. La mauvaise administration dont accuse Napoléon habituellement son frère pourrait facilement l'inciter à réunir le royaume de Westphalie à l'Empire français. Et cela signifierait pour plus d'un fonctionnaire la perte de son emploi et en tous cas un remue-ménage peu enviable par les administrateurs en place. Les rumeurs d'un rattachement de l'Etat satellite à la France sont bien connues et persistantes. Tout le monde n'a pas l'espoir d'échanger un royaume contre un autre⁹¹².

Toujours est-elle que certains fonctionnaires locaux tâchent de rassurer leurs chefs français sur la loyauté des sujets. Ainsi, le sous-préfet de Neuahaldensleben, Froreich, se dépêche d'écrire au nouveau préfet, le Français Bercagny : « [...] il m'est flatteur d'être en état de vous donner une preuve des sentiments régnant dans mon district, et vos nobles sentiments me sont garants que vous les regarderez gracieusement⁹¹³. » Il fournit alors au nouveau préfet les rapports du maire de canton de Walbeck sur « le beau trait d'un paysan à Walbeck ».

⁹¹¹ A.A.E./ C.P. Westphalie IX, 18/37, rapport de Reinhard au duc de Bassano, en date du 19 janvier 1812 ; il convient de noter que ce rapport a été publié il y a longtemps

⁹¹² Le général VAN DEDEM DE GELDER écrit dans ses mémoires : « Jérôme voyait tout ce que son royaume avait d'imparfait, et il chercha constamment à l'échanger contre un autre », p. 113

⁹¹³ LHSAW/ Rep. B 18 II, n° 126 I a, 57

« Au 22 mars de cet an, l'après-midi tard arrivèrent les troupes impériales françaises lorsqu'il faisait très mauvais temps, dont le logement ne fut annoncé qu'avant peu de temps. Le nombre fut très fort pour cet endroit pauvre, qui a assez de maisons, mais dont les habitants sont dans la plus grande pauvreté, et il consistait en deux compagnies du 2^e régiment d'infanterie de ligne ; la plupart furent des Français et quelques-uns Hollandais. Pour loger les soldats en quelque manière, le vacher reçut aussi deux hommes pour la nuit. Cet homme qui s'appelle Breitmeyer est le vacher de la commune, a une femme, dix enfants vivants et déjà quatre petits enfants, et sa femme est grosse. Au soir tard, je lui dis que je voulais donner aussitôt demain matin un autre logement aux deux hommes et le secourir. Comme les hommes étaient trempés de plus, ils devaient avoir des chambres chauffées⁹¹⁴. »

Le lendemain à huit heures trente, le maire se rend chez le vacher. Il le trouve « en bonne humeur avec les deux militaires ». Breitmeyer et sa femme, occupée à préparer les pommes de terre pour le repas, sont très surpris de ce qu'ont veu leur enlever leurs hôtes. Les militaires déclarent être satisfaits de ce logement et le maire doit accorder au pauvre Breitmeyer de pouvoir garder les deux Français encore pour le repas. En même temps, il invite les deux époux à venir chez lui chercher tout ce qu'il lui faudrait pour bien traiter les soldats. On voit les efforts faits par le sous-préfet pour assurer Bercagny du bon esprit de la population du district de Neuwaldensleben. Outre le rapport du maire de canton, il joint le rapport du commandant de la brigade de gendarmerie au dossier. Le gendarme relate donc des faits qui se sont déroulés quelques mois auparavant. Mais les arrière-pensées du sous-préfet ne permettent pas de jeter le doute sur la véracité même de l'épisode. Celui-ci est donc aussi fort instructif quant à l'attitude de la population face aux logements de troupes, aux réquisitions qui auraient tant contribué à la désaffection des Westphaliens pour le régime napoléonien. D'autres habitants auraient également réclamé des militaires pour les loger. S'agit-il d'une hospitalité localement bien circonscrite ?

Les causes de la désaffection de la population pour le nouveau régime résideraient dans l'accroissement des charges publiques, qu'elles soient fiscales ou militaires, dans les restrictions frappant le commerce et, pour certains, dans le fait que cet Etat est une création étrangère. Examinons donc l'attitude de la population du département de l'Elbe et son évolution en la confrontant avec celle des habitants d'autres départements. Dès le début, l'attitude de la population des environs de Magdebourg semble avoir été plutôt favorable : le gouverneur de la ville de Magdebourg, le général Michaud se montre satisfait du comportement des habitants, les relations avec les militaires étant bonnes, ce qu'il écrit au maréchal Davout⁹¹⁵.

Le comportement des administrés du département de l'Elbe durant l'année mouvementée 1809 se détache aussi nettement de celui des ruraux dans les départements hessois. Le jeune Etat se trouve en butte à trois incursions ennemies et une tentative d'insurrection visant à provoquer un soulèvement contre les Français. La première action est celle de l'ancien officier prussien

⁹¹⁴ LHS AW/ Rep. B 18 II, n° 126 I a, 57

⁹¹⁵ FONVILLE, op. cit., p. 462 citant le général Michaud : « Il n'est pas très facile de dire quel est l'esprit des habitants. On peut dire que ce sont de bons gens, apathiques et d'un caractère tranquille. Les fonctionnaires publics me paraissent bons, sûrs et attachés à leur nouveau souverain. »

Katte.⁹¹⁶ Elle concerne directement le département de l'Elbe et notamment le district de Stendal dans la Vieille Marche. Reinhard rapporte à son gouvernement :

« Dans la nuit passée des estafettes sont venues annoncer au gouvernement westphalien un attentat extraordinaire qui s'est commis à Stendal, ville de sous-préfecture du département de l'Elbe. Une troupe armée d'environ 120 hommes portant différents uniformes pour la plupart prussiens, y est entrée le 2 de ce mois et a enlevé tout l'argent déposé dans les caisses royales. Elle a déclaré que le temps de la délivrance de l'Allemagne était venu, que les mêmes mouvements éclateraient ou auraient déjà éclaté dans toutes les parties de la confédération suisse, et qu'à l'heure qu'il était Magdebourg était déjà entre les mains des Prussiens... Ils ont même répandu des placards insurrectionnels. Les habitants se sont partout bien conduits. »⁹¹⁷

En fait, la tentative de Katte n'est qu'un coup de main. Les participants sont entrés un à un dans la ville de Stendal, le garde de la porte les a laissé passer. Arrivés au nombre de 120, ils se sont rangés sur la place du marché pour se diriger sur la caserne de la gendarmerie. Le jugement de l'ambassadeur sur la conduite des anciens sujets prussiens contraste singulièrement avec celui sur les Hessois. Il avertit son ministre d'une « fermentation générale dans plusieurs parties de la Westphalie ; surtout dans l'ancienne Hesse ». Jérôme lui-même écrit à Napoléon le 19 mars, avant le début des hostilités : « Le pays de l'ancienne Hesse est décidément mauvais et je désirerais bien que Votre Majesté m'autorisât à répartir dans mon royaume un des régiments français qui sont à Magdebourg, afin de dissiper les esprits remuants et de contenir les malveillants⁹¹⁸. » C'est par conséquent en Hesse, où se trouve la capitale du royaume, que le colonel Dörnberg tente de prendre le pouvoir en faisant appel à la paysannerie. Contrairement aux anciennes provinces prussiennes, la population rurale de la Hesse est plus encline à s'insurger contre le gouvernement westphalien⁹¹⁹. Les rapports de Reinhard mentionnent clairement des « attroupements de paysans ». Mais les généraux d'Albignac et Reubell n'ont aucun mal à disperser les émeutiers. « Une cinquantaine de paysans a été amenée à Cassel. Ce sont en partie des vieillards entraînés dans l'attroupement par la marée et par leur imbécillité⁹²⁰. »

Ce n'est pas la première fois que les Français sont confrontés à une révolte populaire en Hesse. Déjà la sédition de la fin de l'année 1806 s'est produite dans le territoire de l'électeur. L'incursion de Schill quelques semaines après le coup de Katte ne provoque pas non plus d'insurrection générale contre l'Etat westphalien. La population reste passive⁹²¹. D'une façon

⁹¹⁶ En fait déjà, dès le début du mois de mars, une révolte s'est produite dans la ville de Stendal, qui « regorgeait d'agents ennemis ». Mais un détachement de 23 voltigeurs suffit pour arrêter les coupables. FONVILLE, op. cit., p. 470

⁹¹⁷ A.A.E./C.P./Westphalie, III, 19/ 29, rapport du 6 avril 1809

⁹¹⁸ FONVILLE, op. cit., p. 473

⁹¹⁹ FRIEDEBURG, R. V., *Ländliche Gesellschaft und Obrigkeit*, Göttingen, 1997, p. 140: s'appuyant sur des rapports sur le département de la Werra, l'auteur évoque « une véritable anarchie, les arrêtés des autorités locales n'existent que sur le papier, personne ne les respecte, personne ne paie les contributions ordinaires et extraordinaires. »

⁹²⁰ A.A.E./C.P./Westphalie, III, 39/65, rapport du 23 avril 1809

⁹²¹ STIETZEL, W., *Zur Geschichte der Schillschen Erhebung*, *Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg*, n° 61 (1926), p. 92; Gebauer, K., *Stimmungsbilder aus den Tagen des Königreichs Westfalen*, *Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg*, n° 40, (1905), p.48: Après les événements

générale, les rapports des ruraux de certaines contrées de la Vieille Marche avec l'Etat se singularisent nettement de ceux qu'on observe dans le duché de Magdebourg. Ainsi, la sociabilité particulière des habitants du Drömling, remonte au moins à la guerre de Trente Ans. Toujours est-il que la Vieille Marche n'est pas hostile au nouveau régime.

Les années passent et selon un consensus historiographique quasi-général, les rapports entre le gouvernement de Cassel et la population westphalienne se seraient rapidement dégradés au point d'aboutir à une véritable anarchie en 1813. L'historien Heitzer est allé jusqu'à postuler que l'hostilité de la population westphalienne ait dissuadé Napoléon de traverser le royaume et de faire sa jonction avec Davout afin d'éviter la bataille de Leipzig.

Pour sonder la fidélité des administrateurs westphaliens, nous avons déjà à plusieurs reprises analysé le rapport synthétique du directeur général de la haute police sur la conduite des autorités et des habitants durant l'occupation partielle du royaume au printemps 1813. Le général de Bongars analyse l'attitude des administrateurs et des administrés département après département et détaille le plus souvent les événements dans chaque canton. Les appréciations ne sont évidemment que qualitatives, mais permettent d'établir une géographie des attitudes. Le chef de la haute police westphalienne s'exprime en termes élogieux sur les habitants du département de l'Elbe. Son verdict sur la conduite des habitants du canton de Barby ne surprend guère : « Ce canton s'est distingué par la tranquillité qui y a régné pendant qu'il était occupé par l'ennemi. » Pourquoi ces anciens Saxons acclameraient-ils les Prussiens ? Mais dans les anciens territoires prussiens, on n'est guère plus enthousiaste à l'arrivée des troupes de la sixième coalition. Après avoir loué l'action du maire du canton d'Egeln, Bongars déclare : « les habitants sont animés du même esprit, leur conduite dans ce moment de crise a été irréprochable ». A Calbe, la situation n'est point différente : « les habitants sont généralement dévoués à Votre Majesté... Le maire et les autorités de Schoenebeck et Salze réunis se sont bien conduits et tous les habitants sont restés tranquilles ». Dans la plupart des cantons de la Vieille Marche, la conduite des sujets westphaliens est bonne, selon le jugement du directeur général :

« Cantons de Tangermünde et de Grieben, l'ennemi est arrivé dans ces cantons sans y faire une grande sensation... les autorités et les habitants de Stendal se sont en général assez bien conduits [...], Arnebourg : les autorités et les habitants de cette ville se sont assez bien conduits, Werben : tout s'est assez bien passé dans cette ville pendant le séjour que l'ennemi y a fait... les habitants sont restés tranquilles [...] Tout le monde dans le canton de Seehausen s'est parfaitement conduit [...] Canton de Bismarck: les fonctionnaires publics et les habitants de ce canton se sont bien conduits dans cette circonstance [...] Canton d'Osterbourg [: ..] les autres fonctionnaires de ce canton et les habitants ont tenu une bonne conduite pendant la présence de l'ennemi [...] »

Bongars atteste même aux habitants des cantons de Breitsch et de Pollitz une très bonne conduite. Celle des habitants des cinq cantons de Kalbe, Diesdorf, Beetzendorf, Apenbourg, Zichtau est également bonne. Mais l'attitude la plus hostile aux Prussiens peut être observée dans le canton d'Arendsee. Le chef de la haute police fait particulièrement l'éloge du nouveau maire

des départements de la Fulda et de la Werra, le ministre demande aux autres préfets de rendre compte de l'esprit public dans leurs départements. Dans son rapport sur l'esprit public du département en date du 11 juin, le préfet exprime également sa satisfaction sur la conduite des habitants de l'Elbe.

du bourg ayant refusé de prêter serment au roi de Prusse, « sous peine d'être fustigé » par les Russes. Mais il va encore plus loin après la conclusion de l'armistice de Plesswitz.

« Le 14 juin, il fut informé que dix hussards prussiens se dirigeaient sur Arendsee. Il réunit une cinquantaine d'habitants, les plus déterminés, en cache une partie chez lui et une partie dans les maisons environnantes. Les hussards arrivèrent bientôt et demandèrent des vivres, des chevaux et de l'argent. Le maire refusa de satisfaire en observant à ces hussards qu'en vertu de l'armistice, ils devraient déjà avoir repassé l'Elbe. Ces pillards persistèrent dans leur demande en menaçant le maire Woltersdorf de l'emmener prisonnier, ce qui le détermina à appeler son monde. Les 50 habitants armés de fourches et de bâtons parurent aussitôt et mirent en fuite les hussards prussiens. »

Déjà, en 1809, lors de l'occupation d'Arendsee par les hussards de Schill, les habitants se sont montrés hostiles à leurs « libérateurs »⁹²². On est bien dans la Vieille Marche, le « berceau de la monarchie prussienne ». Les habitants de la Vieille Marche, ces enfants chéris de feu la reine Louise, ne se montrent pas plus fidèles à Frédéric-Guillaume. D'autres témoignages, plus ponctuels, indiquent que la population de Vieille Marche est loin d'être hostile. Même après Leipzig, l'hostilité à l'égard de Napoléon est loin d'être générale. Le pasteur de Neuendorf a couché sur le papier les histoires que son père, âgé de 12 ans en 1813, lui a racontées. Après la retraite des Français, les campagnes sont fréquemment parcourues par des traîneurs ou des maraudeurs. Un jour, le narrateur et d'autres enfants aperçoivent un soldat français et, en s'écriant « un Français », se mettent à sa poursuite. Pour échapper à la meute, le soldat se débarrasse de son sabre. Le premier des poursuivants, le père du pasteur, saisit l'arme et la montre fièrement à ses camarades. Les garçons observent attentivement la lame sur laquelle le « héros » sait déjà lire en français « pour l'honneur de la patrie ». Occupés encore à s'émerveiller devant le butin, les enfants se voient vivement interpellés par un homme qui passe et qui leur ordonne d'un ton sévère : « Donnez-moi tout de suite le sabre ». Il le leur enlève et s'en va. Apparemment, il s'agit d'un villageois, car le pasteur Heinzemann précise que son père n'a pas eu le courage de raconter l'affaire immédiatement à son père, donc le grand-père de notre savant local, pour s'en plaindre. Il craignait d'être châtié par son père, qui « était un grand admirateur de Napoléon »⁹²³.

Peu enthousiastes à l'arrivée des Prussiens et des Russes, les habitants ne commettent pas non plus d'exactions à l'encontre des fonctionnaires westphaliens. Citons en exemple le cas du maire de canton Schaege. Sa détermination provoque le ressentiment des Russes qui l'emmènent « prisonnier les mains liées derrière le dos. » Ils lui font éprouver toutes sortes de mauvais traitements. Indignés de cette barbarie, les habitants envoient une députation de 60 bourgeois pour réclamer la mise en liberté du maire de canton qui leur est rendu après une détention de quatre jours. Mais un fonctionnaire public a presque nécessairement des ennemis. Ainsi, le maire Ebel de Werben est arrêté et déporté par l'ennemi. « Il paraît avoir été déporté sur la

⁹²² STIETZEL, *Zur Erhebung...*, p. 92 note que les hussards durent employer la force pour enlever les chevaux des étables, et que les habitants avaient caché les recettes publiques afin d'empêcher Schill de s'en emparer.

⁹²³ Die Westfälische Zeit 1811-1813 (IV), Altmarkland, 7, p. 52

dénonciation de conscrits déserteurs ». On n'observe pas de scènes de vindicte populaire telles que les régions hessoises en ont connu.

Globalement, le chef de la police westphalienne est satisfait de la conduite des habitants de l'Elbe. Il y a cependant quelques taches d'ombre dans ce tableau. Le contraste le plus saillant semble se dessiner entre les anciens territoires prussiens d'un côté, et ceux de l'ancien électorat de Hanovre, de l'autre. Bongars est beaucoup plus sévère à l'égard de ces cantons réunis tardivement au département de l'Elbe. Ainsi dans le canton de Gartow, « quelques mauvais sujets ont saisi cette occasion ». Quant à celui de Wustrow, « l'esprit de ce canton n'est rien moins que bon » et celui du canton de Wittingen « ne vaut pas mieux que celui de Wustrow. » Et il en est de même dans ceux de Lüchow et Quickborn.

Mais même dans les anciennes provinces hanovriennes, il n'y aura pas d'insurrection populaire ce qui désespère les commandants des corps francs et de la légion germano-russe. L'officier russe Benkendorf parcourt au printemps 1813 les régions du nord-ouest du royaume, notamment le département voisin de l'Aller et évoque la présence de Dörnberg, de Tschernichev et de Tettenborn à Salza, Ülzen et Rothenbourg. Il doit bien reconnaître l'échec de l'opération destinée à soulever toute l'Allemagne du Nord :

« On veut que les partisans fassent la guerre à eux tous seuls; c'était très-bon lorsque l'ennemi se trouvait en pleine retraite, mais il s'est arrêté, la campagne a fini sur l'Elbe, une autre doit recommencer et doit recommencer par une bataille ou par un mouvement décisif qui force l'ennemi à rétrograder pour l'éviter ; pour lors nous pourrons de nouveau l'inquiéter et l'induire en erreur. Le pot aux roses est découvert ; il connaît nos forces et nous rejette au-delà de l'Elbe, lorsque cela lui plaira. La garnison de Magdebourg seule peut le faire ; mais on a pris en principe ce qui n'est qu'accessoire, et les partisans ne sont que la suite d'une bataille bien gagnée. Les nouvelles formations qui vont très vite dans le pays se consolideront par un succès, disparaîtront par un échec; on ne saurait donc être trop prudent avec ce noyau du patriotisme allemand. Nous allons trop lentement ; le désordre, la frayeur de l'ennemi vont cesser, l'ardeur des Allemands se ralentir avec la lenteur de nos mouvements⁹²⁴. »

Peut-on aller au-delà de ces témoignages en essayant de mesurer l'attitude à l'égard du nouveau régime et de ses agents ? Nous avons tenté de quantifier les plaintes portées à l'encontre des maires. Globalement, le nombre des fonctionnaires mis en jugement ou dont la poursuite judiciaire est envisagée est relativement faible dans le département de l'Elbe. Avec seulement 61 cas sur un total d'à peu près 1200 maires et adjoints, le taux des fonctionnaires dénoncés est nettement inférieur à celui de certaines régions hessoises ou certains arrondissements de l'Empire comme celui de Porrentruy étudié par l'historien Bandelier⁹²⁵. La moitié des fonctionnaires municipaux ont fait l'objet d'une délation dans cet arrondissement. L'analyse de la nature des récriminations et de la géographie des communes dans notre département nous

⁹²⁴ Archives Vorontsoff, vol. 35, pièce 55, p. 124, la lettre écrite le 9 avril 1813 de Hambourg a apparemment été adressée au prince Vorontsoff

⁹²⁵ BANDELIER, B., Porrentruy une sous-préfecture du Haut-Rhin : un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire, l'évêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne, 1980, p. 61

apprend davantage sur l'attitude de la population que sur la qualité des administrateurs. Sur 61 fonctionnaires dénoncés, 54 (88,5%) se trouvent dans les deux districts de la Vieille Marche. Les deux tiers (40) des plaintes concernent des contraventions aux lois de la conscription, 37 cas se situant dans les deux districts de Salzwedel et de Stendal⁹²⁶. Est-ce à-dire que les maires des deux autres districts ne sont pas complices des réfractaires et des déserteurs ? Ou bien a-t-on beaucoup moins de mal dans la partie septentrionale du département à dénoncer un fonctionnaire qui soustrait des conscrits au roi ?

En tous cas, la répartition géographique du phénomène ne semble pas traduire un refus particulier de la conscription dans cette province. Les tableaux des conscrits réfractaires condamnés semblent plutôt montrer qu'on se dérobe moins fréquemment au service militaire que dans le duché de Magdebourg. Pourtant, la géographie des forêts aurait favorisé les réfractaires dans cette province où non seulement les forêts domaniales mais aussi les bois communaux sont beaucoup plus étendus que dans le district de Magdebourg au sud. Un décret royal du 10 octobre 1809 prend des mesures contre les déserteurs, réfractaires et braconniers dans les communes voisines de forêts⁹²⁷.

⁹²⁶ GSTPK, Rep. B. 3 n°. 61, vol. I- IV

⁹²⁷ Bulletin des lois, n° 46, décret n° 133 « Les forêts sont souvent le refuge des déserteurs, des conscrits réfractaires et des braconniers ; leur réunion pourrait y devenir dangereuse pour la sûreté publique, l'administration des bois et la police de la chasse ; déjà même plusieurs forestiers ont été tués ou blessés d'armes à feu [...] Art.1 Dans les communes voisines des forêts où seront (sic) retirés des déserteurs, des conscrits réfractaires, ou qui seront fréquentées par des braconniers, il sera fait, par les Maires, un recensement de tous les habitants présents et absents [...] Art. 2 Il sera placé dans ces communes des détachements de force armée sous le commandement d'un officier. »

L'attitude des habitants lors de l'occupation temporaire par les Russes et les Prussiens au printemps 1813

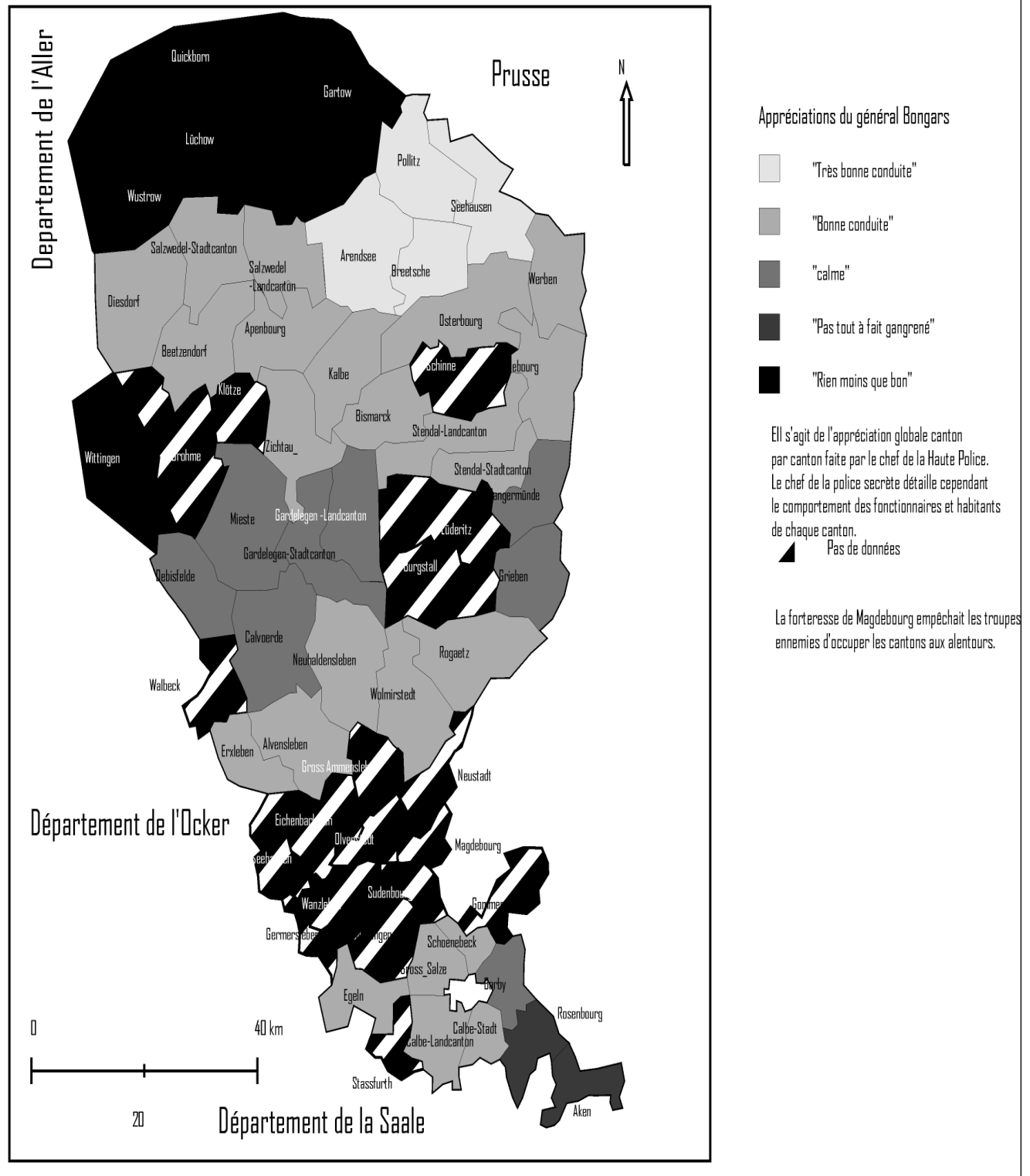


Figure 1 L'attitude des habitants pendant l'occupation temporaire par l'ennemi en 1813

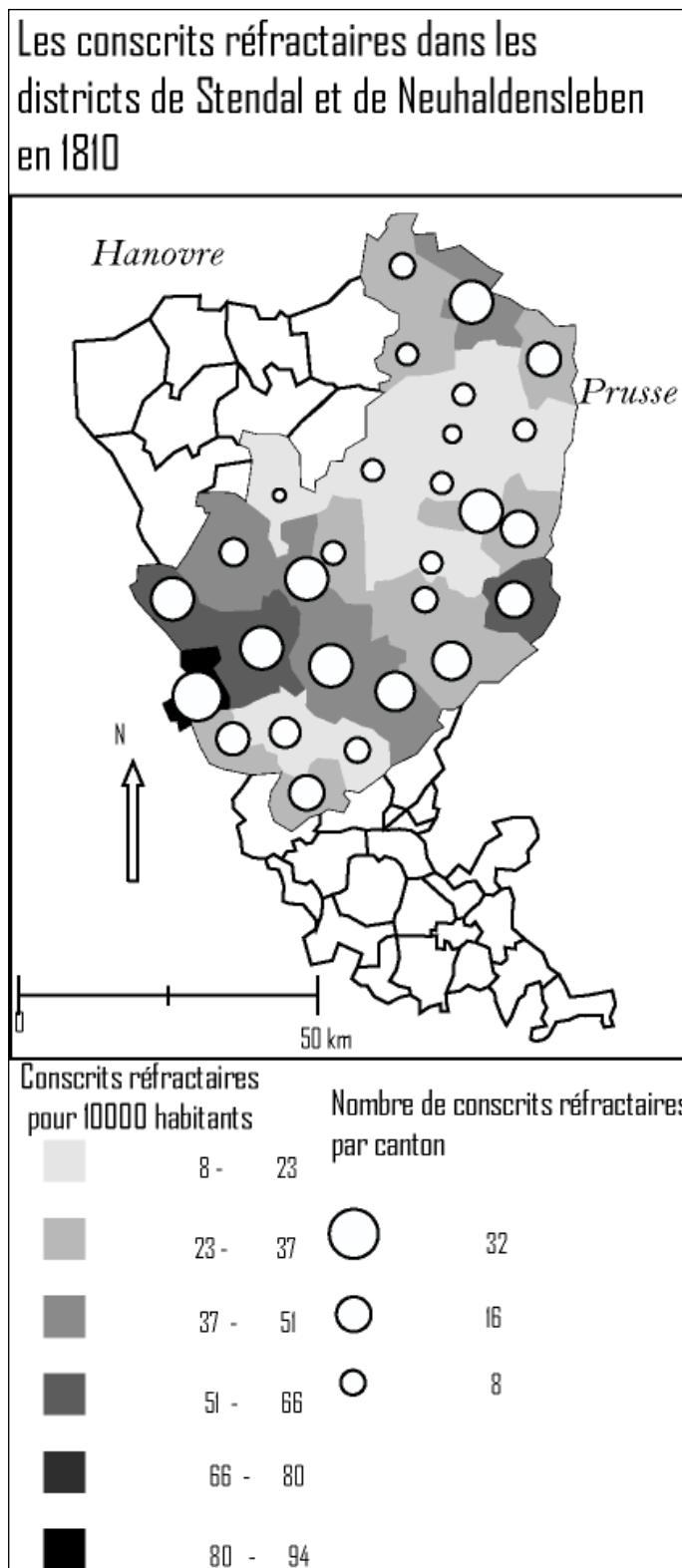


Figure 2 Les conscrits réfractaires des districts de Neuhaldensleben et Stendal
 On voit le nombre élevé des réfractaires dans les cantons frontaliers orientaux. Il suffit de franchir l'Elbe pour être en Prusse. A l'intérieur du département, ce sont les cantons les plus boisés qui ont les nombres absolus et taux les plus élevés de réfractaires.

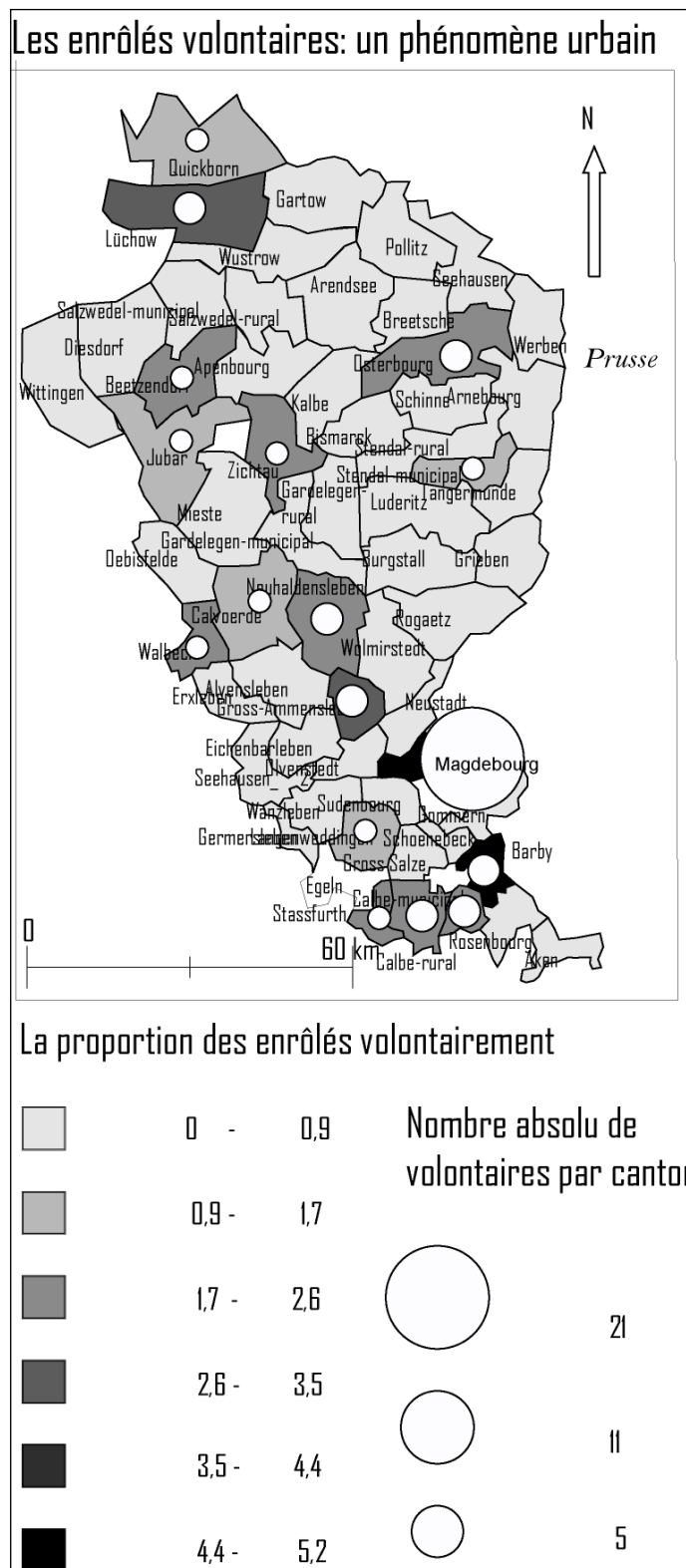


Figure 3 Les enrôlés volontaires en 1812

Les volontaires de 1812 viennent presque exclusivement des cantons à forte population urbaine, mais on constate aussi que les cantons hanovriens fournissent des volontaires, faut-il y voir l'héritage d'une tradition de mercenariat dont bénéficiait auparavant le roi d'Angleterre ?

A la fin, le royaume se serait trouvé en déliquescence. La grève de l'impôt aurait paralysé l'Etat westphalien. Selon Heitzer, «à la fin de l'année 1812, presque tous les départements avaient des arriérés d'impôt gigantesques. Seul dans le district de Magdebourg, la caisse publique avait un arriéré de 54000 francs de contribution foncière, personnelle et de patentes²² ». La comparaison de ce chiffre absolu avec le montant cumulé des rôles des trois contributions directes permet de relativiser l'importance de ces retards de recouvrement : dans le district de Magdebourg, la somme mentionnée par Heitzer représente un peu plus de 3% du montant des rôles. Dans l'ensemble, l'attitude de la population du département de l'Elbe tranche donc nettement sur celle des anciens territoires hessois et hanovriens. Napoléon a donc tenu sa promesse. Les plus anciens sujets du roi de Prusse ont suivi volontairement le roi du peuple. Et de nombreux habitants de la partie orientale du duché de Magdebourg, restée sous la domination prussienne, enviaient à leurs congénères de la rive gauche de l'Elbe ce régime.

Ainsi, le 23 janvier 1811, les paysans de Schönhausen sur les rives orientales de l'Elbe et du village de Fischbeck, envoient une pétition à Potsdam pour demander un allègement des corvées indéterminées sur la réserve seigneuriale, dont le poids se serait alourdi depuis quelques années. «[...] et parce qu'ici la rumeur s'est propagée que les corvées indéterminées sur la réserve ne devraient plus avoir lieu, nous osons humblement prier Votre Majesté (le roi de Prusse – N.T.) de nous informer si réellement par Votre ordre suprême, les susdites corvées indéterminées sont ou bien limitées ou bien complètement abolies²³. » La réponse de la chambre de la Marche Electorale est négative : « dans la mesure où pour l'instant aucune loi forçant les seigneurs à renoncer à ces corvées n'a été publiée²⁴. » En effet, immédiatement après l'entrée en vigueur de l'article 12 (Saint Martin 1810) du célèbre édit d'octobre 1807 de Stein, déclarant libres les habitants de la monarchie prussienne, ces paysans interprètent la législation de leur roi bien largement, comme le faisaient déjà depuis 1807 ou 1808 leurs voisins sur la rive gauche de l'Elbe, devenus Westphaliens. Seulement, l'édit prussien d'octobre 1807 n'employait pas le terme de « services indéterminés ». Nous avons vu, en revanche, que les décrets de Jérôme avaient aboli ces services. Les paysans prussiens auraient-ils alors inventé cette clause? Il semblerait plutôt que nous ayons là une preuve d'une appropriation par les paysans de la Prusse voisine de la législation westphalienne, devenue pour eux un modèle. On comprend fort bien que pour les seigneurs de la rive droite de l'Elbe, le royaume de Westphalie soit devenu l'anti-modèle, un repoussoir. Mais il ne suffit pas de constater le fait, il est nécessaire d'expliquer la bienveillance des uns et la désaffection des autres.

²² HEITZER, op. cit. p. 226

²³ LHSAM/Rep. A 9b, IV, n°107, 369

²⁴ Ibid., réponse de Potsdam, en date du 1^{er} février 1811

10.2. Les disparités de l'espace : sociétés et héritages

Il n'est pas facile de discerner les raisons de cette hostilité dans certaines régions. Les territoires hanovriens ne sont entrés en jouissance des bienfaits de l'Etat-modèle qu'après avoir subi une occupation française relativement longue (en principe depuis 1803, avec un court intermède prussien en 1806). Ou faut-il incriminer l'esprit anglais qui règne toujours dans cette ancienne possession de Sa Majesté Britannique ? Un rapport de gendarmerie d'octobre 1812 fait état de cette hostilité hanovrienne qui va de pair avec l'attachement au roi d'Angleterre. Les habitants y « soutenaient l'idée que les Anglais débarqueraient et les délivreraient [...] que si les Anglais débarquaient, une insurrection générale éclaterait²⁵ ».

Toujours est-il que le contraste est net entre les cantons fidèles et hostiles. La structure du peuplement ne semble jouer aucun rôle : les cantons hanovriens jouxtent les cantons prussiens les plus fidèles alors que partout au nord-ouest l'habitat dispersé en hameaux ou très petits villages prédomine. Mais il y a aussi quelques cantons « prussiens » qui se singularisent par leur « mauvais esprit », tels ceux d'Aken et de Rosenbourg. Certes, l'esprit du canton d'Aken « ne paraît pas tout à fait gangrené, les habitants pêchent plutôt par faiblesse [...] que par mauvaises intentions. » Dans le canton de Rosenbourg, dont l'esprit est un peu moins mauvais que celui d'Aken, « les habitants sont composés en grande partie de bateliers qui sont très malheureux ». C'est donc probablement la perturbation du commerce fluvial provoquée par la politique économique qui est à l'origine du malaise populaire. Dans le cas du canton d'Aken, il semble en outre possible d'invoquer la fiscalité westphalienne pour expliquer la désaffection des habitants pour le roi Jérôme. Dans ces cantons de la plaine alluviale de l'Elbe, il y a de nombreuses colonies prussiennes fondées au XVIII^e siècle jouissant de privilèges d'impôts. Or, l'Etat westphalien applique les mêmes règles partout, ce qui fait que la contribution foncière fait une poussée redoutable entre 1807 et 1808 dans ces petits villages.

Il y a cependant des réseaux de conspirateurs dans le département de l'Elbe. Les ministres du culte protestant y sont apparemment bien représentés sans qu'il soit possible de connaître l'attitude de l'ensemble de ce groupe. Privés de leurs privilèges, les pasteurs ne verraient que trop volontiers le retour de l'Ancien Régime. Mais ce mécontentement constitue aussi un terreau favorable à l'éclosion d'un sentiment beaucoup plus récent : le nationalisme allemand. Si les membres de la hiérarchie luthérienne sont astreints à célébrer les victoires des armées françaises, certains profitent de leur ministère pour attiser la haine contre les Français comme le pasteur Blühdorn. Un de ses sermons a donné lieu à une correspondance entre le ministre de la police générale et le chef de la police westphalienne. Le sermon est traduit et commenté²⁶. Il permet de discerner un des éléments spécifiques de l'idéologie nationaliste allemande : le lien étroit entre l'exaltation du sentiment national et la réaction politique. A plusieurs reprises, Blühdorn appelle les fidèles à se souvenir des ancêtres, des anciennes mœurs et lois :

²⁵ Bibliothèque Nationale de Saint-Petersbourg, Fonds 993, Archives westphaliennes, carton 3, 226, rapport du 19 octobre 1812

²⁶ A.N. / F/7/3060/305, le sermon a été prononcé le 22 avril 1812

« Oh ! comme nous glorifions ta douceur paternelle, que tu distingues si honorablement le nom allemand, que tu as aussi pourvu la nation allemande de si excellentes capacités. Oh fais ! fais ! que nous retournons aux meilleures intentions et mœurs de nos ancêtres, que nous agissons et pensons plus digne du caractère allemand qui nous est laissé en héritage. »

Le prédicateur déplore : « [...] malheureusement il nous faut penser ici avec honte à nous-mêmes ; et nous nous devons avouer humblement et avec repentir que depuis plusieurs décennales (sic) nous avons quitté en différentes circonstances le caractère national de nos ancêtres et que nous avons échangé contre des habitudes et des mœurs qui n'ennoblissent point notre caractère national mais qui le détériorent et qui le rendent méprisable. »

Le traducteur et commentateur du sermon, le commissaire général de police Schulze, se demande à juste titre « pourquoi le prédicateur parle ici de la perte du caractère national, de la réception d'habitudes et de mœurs étrangères... ne critique-t-il pas... les lois et coutumes de la France ? » Blühdorn fait également allusion aux guerres opposant des Allemands à des Allemands : « Oh ! dans ce temps d'étonnement où la malice cachée, la lâche fausseté et la perfidie intéressée de l'Allemand se manifestent contre l'Allemand. » Selon Schulze, le pasteur évoque par là les « guerres de la France contre la France et l'Autriche, dans lesquelles la Confédération du Rhin, combattait comme Allemands contre Allemands ». Par conséquent, l'agitateur exhorte les Allemands à « être un peuple ». Habilement, il mentionne les souffrances actuelles en raison des « charges accablantes » et inclut dans sa prière notamment les habitants qui ont dû laisser « démolir leurs habitations. »

L'idéologie nationaliste est surtout véhiculée par les couches instruites de la population. Le jeune Danneil de Salzwedel, devenu professeur, noircira ainsi dans la chronique de sa ville la période westphalienne. Il s'agit en partie d'un nationalisme linguistique. L'ignorance de l'allemand d'un Bercagny est mal perçue : Dans la Chronique Oldecop/Danneil qui se trouve aux archives de Salzwedel, il y a un récit de la visite du chef-lieu du district de Salzwedel qu'a entrepris le nouveau préfet. Il est plein de préjugés nationalistes et de haine à l'égard des Français, ce qui nous fait croire qu'il a été rédigé après l'époque napoléonienne: « Lors d'une visite à Salzwedel, tout le monde devait parler français et même les élèves du lycée y étaient tenus, lorsqu'il visitait les classes. Cela attristait beaucoup le cœur allemand, et il était prévisible que, peu à peu, tous les préfets seraient Français²⁷. » Que tout le monde parle français n'était peut-être qu'un geste d'hospitalité, car le préfet ne parle pas allemand, ce que le ministre

²⁷ Archives municipales de Salzwedel, année 1812, p. 156

plénipotentiaire impérial à Cassel, Reinhard, a critiqué à plusieurs reprises²⁸. A un moment où les nationalismes s'éveillent, la langue vernaculaire devient un objet de prestige. L'originalité de la langue devient le thème préféré du premier nationalisme²⁹.

« Dans l'administration du département, il y avait un changement essentiel dans la mesure où le préfet von der Schulenburg fut nommé conseiller d'État et un Français préfet du département de l'Elbe. Il organisa toute l'administration à la française, c'est-à-dire à la légère; et, ne correspondant qu'en français avec les autorités, il s'employait petit à petit à anéantir la germanité de plus en plus. »

Les prédicateurs nationalistes doivent cheminer avec prudence, car la haute police du royaume les guette. Blühdorn est destitué et s'installe à Burg, en Prusse, dans la partie orientale de l'ancien duché de Magdebourg. Le gouvernement prussien l'engage comme professeur³⁰. Bercagny fournit des renseignements à la haute police. Bongars s'inquiète de la proximité de cet agitateur, payé par un Etat théoriquement allié. Ainsi, il écrit à Bercagny au sujet de Blühdorn :

« S'il faut attribuer ses torts à une imagination exaltée, vous penserez sans doute avec moi qu'il ne convient pas de le placer comme professeur dans une université ; les têtes des élèves y sont déjà assez échauffées, ils n'ont pas besoin de l'être encore davantage par le mauvais exemple d'un professeur³¹. » Tous les membres de la hiérarchie luthérienne ne rejettent pas le nouveau régime. Le *Superintendent* Oldecop de Salzwedel qui accueille favorablement l'organisation de l'assistance publique sous le nouveau régime et s'y consacre avec zèle³². Le « prieur » Roetger joue le même rôle à Magdebourg.

Dans l'ensemble, la situation dans le département de l'Elbe se distingue donc très nettement de celle de l'ancienne Hesse, mais aussi des provinces hanovriennes tardivement rattachées. Pour ce qui est des territoires hessois, tout un faisceau de raisons semble être responsable de l'hostilité des administrés. La Hesse était une région fortement productrice et exportatrice de lin. C'était la source de revenu des populations rurales pauvres³³. En réalité, le

²⁸ A.A.E./Correspondance politique/Westphalie/1/(156), 324 sq. , Notes caractéristiques du 29 octobre 1812: "son intention est bonne, mais par malheur n'entend-t-il pas un mot d'allemand. A son arrivée à Magdebourg, il pria le ministre d'ordonner que toutes les expéditions de son département se fissent en français. Le Ministre refusa cette prière et M. de Bercagny est contraint d'avoir des interprètes à toutes choses, ce qui le gêne d'une manière à le dégoûter du travail et arrêter toutes les expéditions."; déjà lorsque Bercagny était directeur général de la Haute Police à Cassel, Reinhard avait fait remarquer: « M. Bercagny est un homme très actif, très intelligent, il serait à désirer seulement qu'il sçut l'allemand: une traduction de propos, de lettres, de livres, de mœurs et d'usages, fait disparaître le coloris, et en matière de police le coloris fait beaucoup", rapport du 9 mars 1809 au ministre de l'Extérieur, A.A.E./Correspondance politique/2/169

²⁹ HOBBSAWM, E., Nations et nationalisme depuis 1780, Paris, 1990, p. 131 sqq.

³⁰ LHSAW/Rep. B 18, II, n° 123 I, a, 161, lettre du 29 juillet 1812, adressée par Bongars à Bercagny

³¹ Ibid.

³² Archives municipales de Salzwedel, Chronique Oldecop/ Danneil, année 1808

³³ FRIEDEBURG, op. cit., p. 44 : «C'est le doublement de l'exportation linière hessoise entre 1740 et 1805 qui rendait possible l'accroissement démographique de la Hesse-Cassel. » ; l'auteur note également que la production des toiles de lin était en crise dès le début du XIXe siècle.

déclin du lin au profit du coton était déjà entamé³⁴. Mais la coïncidence de cette mutation structurelle avec la conjoncture de notre période fait apparaître aux Hessois les Français comme les seuls responsables.

Magdebourg et ses alentours ainsi que les autres parties du département de l'Elbe semblent plutôt bénéficier de la politique économique napoléonienne, et ceci de diverses façons. Afin de substituer des produits locaux aux importations de produits tropicaux, le gouvernement westphalien favorise la production de sucre à base de betteraves. Retenons ici un cas qui mériterait sans doute d'être plus connu, celui de la production de sucre de betterave³⁵. Selon l'historien Grotkaß, il y avait, en 1812, sur le seul territoire de la ville de Magdebourg, 8 fabriques se livrant à la production de sucre de betterave. « Le résultat extraordinaire de la transformation de 70-80000 quintaux de betteraves récoltées obtenu par Placke dans l'hiver 1812/1813 marque sa fabrique de sucre de betterave comme la plus grande dans l'Europe de l'époque³⁶. » Il estime que la récolte totale de ces fabriques s'élevait à 200000 quintaux de betteraves et entre 2 et 3000 quintaux de sucre. Selon lui, « il est hautement probable que la culture et la production de betteraves à sucre dans la Börde magdebourgeoise en tant qu'espace rural cohérent, dépassât déjà à cette époque celles de toutes les régions rurales de l'Europe³⁷. » (Il parle de la densité de la production, non pas du total de la production des autres régions.) Le nombre d'ouvriers employés par les fabriques n'est pas négligeable. La plupart des raffineries de sucre font faillite après 1814, mais on pourra plus tard s'appuyer sur les expériences de l'époque

³⁴ DUFRAISSE, Politique douanière française, blocus et système continental en Allemagne, Le Souvenir Napoléonien, n° 389, p. 8 : « Parmi les effets fâcheux, François Crouzet souligne le déclin irrémédiable, de la vieille industrie des toiles de Westphalie, de Saxe, de Silésie qui fut privée de ses débouchés d'outre-mer[...] Ce déclin définitif apparaît d'ailleurs à l'auteur comme tout à fait conforme à l'évolution générale de l'économie car l'ascension irrémédiable du coton condamnait, à longue échéance, l'industrie des toiles de lin ou de chanvre au déclin. La fermeture des mers, le blocus britannique des ports européens n'intervinrent que pour accélérer un mouvement inévitable » ; à propos des régions westphaliennes : DUFRAISSE, L'influence de la politique économique napoléonienne sur l'économie des Etats du Rheinbund, in Reformen im rheinbündischen Deutschland, publié par E.Weis, Munich 1984, p. 88 : « Les principales victimes de la politique économique napoléonienne furent les industries qui exportaient une notable partie de leur production hors d'Allemagne et qui étaient, déjà, en perte de vitesse. Ce fut notamment le cas de l'industrie du lin du Nord-Ouest de l'Allemagne (Münster, Osnabrück, Ravensberg, Lippe, Minden) qui dut interrompre ses livraisons de fil à l'Angleterre et ses livraisons de toiles à l'Espagne, au Portugal et à leurs colonies, autant de marchés qui ne furent jamais reconquis. »

³⁵ Selon ROGER DUFRAISSE, « ... la fabrication du sucre de betterave dut se contenter de simples débuts prometteurs en Saxe, en Bavière, dans le grand-duché de Francfort... », L'Influence de la politique économique napoléonienne sur l'économie des États du Rheinbund, in: Reformen im rheinbündischen Deutschland, publié par E.Weis, 1984, p.89

³⁶ GROTKAß, Die Zuckerfabrikation im Magdeburgischen, in: Magdeburgs Wirtschaftsleben in der Vergangenheit II (1927), p.55

³⁷ Ibid., p.56 sq.

westphalienne³⁸. La création de ces entreprises ne semble pas s'être limitée à la région de Magdebourg, nous en trouvons également à Salzwedel, dans le Nord du département³⁹.

Par ailleurs, les flux de denrées coloniales commercialisées grâce aux licences touchent également le département de l'Elbe. A l'instar de Napoléon, la Prusse instaure un système de licences. Afin de s'acquitter de ses dettes envers la France, cet Etat voisin de la Westphalie cède une partie des marchandises confisquées à la France. Au total, 120000 quintaux de denrées coloniales transitent par Magdebourg. En dehors des frais de stockage qui rapportent à la ville de Magdebourg presque 27000 francs, la vente aux enchères favorise les négociants de la ville⁴⁰.

La deuxième raison réside sans doute dans l'évolution particulière de la fiscalité dans ces territoires hessois. En 1806, c'est la mobilisation de l'armée hessoise au service de la France qui mit l'étincelle dans la poudrière. En 1809, le ministre plénipotentiaire de la France analyse la fiscalité et notamment la contribution personnelle comme la cause principale de l'agitation :

« Ce qui indispose particulièrement en ce moment-ci, un grand nombre d'habitants de la Westphalie, c'est la contribution personnelle portée à quatre millions quatre cents mille francs [...]»⁴¹

Cette particularité n'a pas été suffisamment soulevée par les historiens de la Hesse. L'électorat était un Etat domanial. Le prince électeur était non seulement le plus grand seigneur mais couvrait également l'essentiel de son budget par les revenus domaniaux et les droits seigneuriaux. Nous avons vu que l'Etat westphalien imposait les terres exemptes dès 1808. Or, au contraire des provinces prussiennes, les domaines princiers en Hesse sont affermés à de nombreux petits exploitants. La fiscalisation de ces biens concerne donc sans doute des couches beaucoup plus larges et populaires que le groupe étroit des fermiers domaniaux en Prusse.

L'importance des domaines en Hesse a encore une autre conséquence. Les domaines représentaient deux tiers des recettes du prince, le tiers restant provenait des contributions⁴². Cela signifie que, sous l'ancien électeur, les impôts stricto sensu étaient relativement légers. L'Etat westphalien égalise le système fiscal dans l'ensemble du royaume, ce qui provoque évidemment une hausse considérable de la contribution dans les provinces hessoises. Les rentes féodales étant maintenues pour l'essentiel, le cumul des charges d'origine seigneuriale et des nouvelles charges fiscales occasionne une surcharge considérable. En Prusse, où un système fiscal développé existait, l'augmentation n'est que faible. Cependant, la fiscalité westphalienne procède avec circonspection. A l'inverse de tous les autres districts, les districts hessois voient le montant des rôles de la contribution foncière baisser entre 1808 et 1809. Et nous avons vu que c'est plutôt l'impôt personnel qui mécontentait la population hessoise durant l'année troublée 1809.

³⁸ KATHE, H., Die Geschichte Sachsen-Anhalts, Magdebourg, 1992., p.143

³⁹ Die Westfälische Zeit 1806-1811 (II), in: Altmarkland no.4, p. 27

⁴⁰ STIEDA, W., Die Kontinentalsperre in Magdeburg und im Königreich Westfalen, in: Wirtschaftszeitung der Handelskammer zu Magdeburg, no.2/4 (1918), p.25-28

⁴¹ A.A.E./C.P./Westphalie, III, 31/50, rapport du 15 avril 1809

⁴² FRIEDEBURG, op. cit., p. 132: l'auteur cite aussi un exemple de la Haute Hesse, où le poids des redevances seigneuriales et publiques aurait représenté 80% du revenu net d'une exploitation. Ces charges se composaient à 73% de charges seigneuriales dues au prince et à 27% d'impôts.

L'accroissement n'intervient qu'en 1810, mais les augmentations ultérieures sont relativement modérées par rapport à celles de la plupart des départements. En fait, l'impôt foncier dans le département de la Werra n'augmente que très légèrement à partir de 1812⁴³.

Selon, R. von Friedeburg, le caractère violent des rapports entre la population hessoise avec l'Etat westphalien s'expliquerait par l'absence des courroies de transmissions traditionnelles entre le landgrave et les ruraux. Cela voudrait dire que les autorités supérieures se seraient trouvées isolées, déconnectées des masses rurales. Cette interprétation mettrait en cause le fonctionnement de l'administration communale westphalienne. Or, nous avons vu que l'insurrection de 1809 était menée par un représentant de l'une des plus anciennes familles hessoises, le colonel Dörnberg. Il semble donc bien plutôt que les anciennes élites ont réussi en Hesse à faire écran entre la population et le gouvernement westphalien. Pourquoi dans les anciens territoires prussiens le gouvernement avait-il un meilleur contact avec le peuple ? En tout cas, il n'y a pas dans le royaume de Westphalie un foyer insurrectionnel comparable à ce qu'a connu la péninsule ibérique. Est-ce parce que les Allemands sont léthargiques ?

⁴³ A.N./400AP/94, tableau de l'évolution de l'impôt foncier ; les chiffres sont comparables, car il s'agit des mêmes unités territoriales. Le département de la Werra ne fut pas touché par des modifications territoriales

10.3. *La confiance vient d'en bas*

Nous avons déjà vu à plusieurs reprises des administrés, contestant des décisions des autorités départementales, s'adresser directement au gouvernement, au ministre Siméon, au roi, voire à l'Empereur. Qu'on pense aux paysans de la Vieille Marche, corvéables du comte de Schulenburg- Beetzendorf qui écrivent à Siméon pour l'avertir, en 1808, des mesures répressives ordonnées par le préfet Schulenburg-Emden. Habilement, ils jouent sur l'identité des noms et l'appartenance au même lignage pour suggérer au ministre l'imbrication des intérêts des préfets et de la noblesse seigneuriale. Ce sont ces mêmes paysans qui vont en France informer Napoléon de la politique d'obstruction nobiliaire, cette fois-ci au sein des tribunaux. Mais les négociants de Magdebourg eux aussi cherchent de l'appui auprès du gouvernement contre les décisions judiciaires pérennisant l'ancien état des choses. Le gouvernement tient compte de ces avertissements et ne les considère donc pas comme des écarts à la voie hiérarchique normale mais comme une condition même du fonctionnement du nouveau système administratif. Par ailleurs, la maîtrise de l'opinion publique devient un enjeu dans les conflits qui se déroulent à l'intérieur même des institutions. Les plaintes des clients de la poste que le ministre Bülow sollicite lui servent à combattre le système mis en place par le directeur général et sa clientèle française. Il semble également que le préfet Schulenburg a sollicité des pétitions des villageois afin de légitimer, auprès du ministre, ses propres projets de division territoriale.⁴⁴ L'attitude et l'acculturation de la population jouent donc un rôle décisif. Loin de réduire l'administré à un rôle plus ou moins passif de matériau, le gouvernement table sur la coopération des sujets pour brider les velléités conservatrices du corps préfectoral. L'administré est donc considéré comme un être responsable dans la droite filiation révolutionnaire.

Un fonctionnaire dépassant les bornes de sa compétence ou agissant arbitrairement à l'égard des administrés peut être sanctionné sévèrement. Ou tout au moins doit-il craindre de ne pas bénéficier de promotions. Un sous-préfet n'est pas à l'abri de la critique des sujets et doit se justifier devant ses supérieurs comme l'illustre le cas du sous-préfet de Neuhaldeleben, Froreich. Le 28 avril 1812, le commis d'économie du domaine impérial de Dreyleben, Brehmer, se plaint au ministre de l'Intérieur d'avoir été maltraité et souffleté par le sous-préfet lors d'une remise de chevaux de remonte⁴⁵. Le fonctionnaire doit adresser au nouveau préfet un rapport justifiant son comportement. Bercagny reçoit également les témoignages du maire de commune, du maire de canton, mais aussi de plusieurs villageois. Les versions présentées par les différents

⁴⁴ LHS AW/Rep. B18, I, n° 243 a, 21: Des habitants de la commune de Klein Rodensleben s'adressent au préfet pour lui demander la séparation de leur commune du canton d'Olvenstedt et son rattachement au canton de Wanzleben. La commune doit encore fournir des redevances au domaine de Wanzleben. La pétition est signée par le maire et son adjoint ainsi que par deux conseillers municipaux (11 février 1809). Qu'ils représentent la majorité des habitants ou non, ils s'expriment ainsi sur le choix du moment de la pétition : « A l'époque, Votre Excellence avait la grâce de nous rendre justice en acceptant les raisons alléguées, mais le moment n'était pas venu pour opérer un changement. Il fallait plutôt attendre le moment où, de toute façon une modification de la division cantonale aurait lieu. Tout à fait par hasard, nous venons d'apprendre que le moment de modifier vraiment la division cantonale est venu. » Comment les habitants ont-ils eu vent des circulaires ministérielles adressées aux préfets ?

⁴⁵ LHS AW/ Rep. B 18 II, n°126 I, a, 77, 78, 80, 82, 84, 86, relations des différents témoins de l'épisode datant du 21 juin au 12 juillet 1812 ; l'événement a eu lieu le 9 avril 1812

témoins varient. Les fonctionnaires sont plus indulgents à l'égard du sous-préfet que le villageois. Le représentant du fermier du domaine royal se serait avancé vers le sous-préfet pour livrer les chevaux de remonte. Après lui avoir demandé qui il était, le sous-préfet aurait observé : « en me parlant à moi vous pourriez bien ôter le bonnet ».

Le jeune Brehmer lui répond : « Je vous ai déjà salué ce matin. » « Cela se peut », réplique Froreich, « mais ce n'est qu'à présent que je vous parle dans l'exercice de mes fonctions et je prétends que vous me témoigniez les égards dus à la place que j'occupe ». Agacé par l'impertinence du commis âgé d'une vingtaine d'années, le sous-préfet abat le bonnet de la tête du jeune homme en disant qu'il « irait chasser de sa tête les manières de fermier ». Les témoins soutenant Froreich n'ont pourtant pas suivi de près la querelle. Selon le villageois Paulmann, dont Bercagny requiert le témoignage, le sous-préfet est beaucoup plus méprisant à l'égard des administrés de basse extraction. Ce témoin raconte que le fonctionnaire a infligé au commis récalcitrant deux coups à la tête en disant :

« lorsqu'un paysan vient me parler, il ôte son chapeau, je puis en demander autant de vous, étant autorisé comme fonctionnaire public à prétendre à ces égards, d'autant plus que vous voulez être plus qu'un paysan, je pouvais par conséquent m'attendre à vous voir plus poli. » Contrairement aux autres témoins, Paulmann est « assez près pour pouvoir en assurer la vérité »

Nous ne connaissons pas la suite donnée à cette affaire mais on peut s'imaginer l'embarras de ce noble et ancien membre de la chambre provinciale qu'est le sous-préfet Froreich. Après avoir fait un premier rapport au prédécesseur de Bercagny, il est obligé de se justifier devant le nouveau préfet trois mois après l'événement et de citer à l'appui les témoignages des notables locaux et de simples habitants. L'année suivante, il ne montrera aucune ardeur, refusant de remplacer le sous-préfet de Stendal, fait « prisonnier » par les Russes. Mais cet épisode nous montre aussi un jeune homme faisant confiance en la justice d'un gouvernement qui a aboli les privilèges.

Les administrés sont donc conscients que les fonctionnaires qui passent outre leurs droits à l'égard des administrés peuvent encourir des réprimandes. Tel est le cas de l'adjoint au maire de Tangermünde, Raecke. Les plaintes concernant sa personne n'aboutissent pas à une mise en jugement mais le ministre écrit au préfet : « la conduite de ce fonctionnaire public n'étant pas tout à fait exempte de blâme, je vous charge de lui adresser une sévère réprimande⁴⁶. »

Cette confiance des administrés en l'équité du gouvernement ne semble pas être un fait isolé. En 1812, les habitants de Tangermünde engagent une procédure contre les filles de François Coq, décédé l'année précédente. Souvenons-nous, il était venu en Prusse sous le règne de Frédéric II afin d'organiser les contributions indirectes à la française. Au service de l'intendant français Chivaille pendant la période de l'administration militaire, il se serait enrichi au détriment des bourgeois de sa ville. En 1812, les habitants tentent d'obtenir la saisie de son héritage afin de réparer le dommage provoqué. Décidément, les administrés westphaliens, surtout ceux d'origine prussienne, sont loin d'être le troupeau servile suivant docilement les ordres des autorités de l'Etat. Notons cependant que les anciens Hanovriens n'hésitent pas non plus à dénoncer à l'administration fiscale leurs seigneurs, comme le font les redevables du

⁴⁶ LHSAW/ Rep. B 18 II, n° 6, I, Cassel le 27 octobre 1812

comte Bernstorff qu'ils accusent de ne pas déclarer correctement son revenu pour le paiement de la contribution de guerre⁴⁷.

D'un autre côté, les administrés peuvent compter sur le soutien du gouvernement lorsque surviennent des exactions de soldats français. Ainsi, lorsque le major Danneraux maltraite le maire de la commune d'Eichenbarleben, lieu d'étape, toutes les autorités, y compris le général Bongars, prennent le parti des administrés.⁴⁸

Les historiens suivant un peu trop hâtivement les lamentations des administrateurs professionnels considèrent la population westphalienne comme incapable de saisir les possibilités offertes par le nouveau régime. Ce retard d'acculturation aurait empêché notamment un règlement de la question du rachat des services. Nous avons mené une enquête sur l'attitude de 202 redevables de 19 villages appartenant à sept seigneuries réparties sur les quatre districts du département de l'Elbe, à l'occasion d'un même type de procédure : la séance de reconnaissance des services prescrite par la loi. L'enregistrement des redevances et corvées devait mettre un terme aux querelles sur leur nature déterminée ou indéterminée. Cette procédure se multiplie massivement en 1812.

Sur les 202 chefs de familles ou personnes morales (la commune) convoqués, 148 (73,3%) comparaissent devant le juge de paix de leur canton. Très variable selon les seigneuries, l'absentéisme peut traduire des attitudes différentes : seulement 16 (35%) des 45 redevables des 10 villages du comte de Schulenburg-Beetzendorf se sont rendus au chef-lieu de canton (Apenbourg). Dans deux de ces villages, celui de Recklingen et de Hohentramm, les présents sont majoritaires alors qu'aucun des paysans de Jeggeleben, Ladekath, Lühe et Quadendambeck n'a répondu présent. Le seul redevable de Winterfeld à s'être rendu à la séance de Beetzendorf, le forgeron et cultivateur Zimmermann, « assure que les absents n'ont pas de respect⁴⁹ ». Le refus de comparaître peut donc être interprété comme un esprit d'opposition aux seigneurs et un manque de confiance dans le personnel judiciaire. Comme les émeutes spontanées que nous avons vues précédemment dans la Vieille Marche, il ne s'agit pas d'un rejet du système westphalien dans l'ensemble, et encore moins d'un rejet des Français.

Dans les deux villages du comte von Alvensleben-Erxleben, Eimersleben et Uhrleben, 91% (50 sur 55) des exploitants convoqués comparaissent ; les absents sont des micropropriétaires ainsi qu'une veuve, des personnes dont la redevance paraît peu importante ou qui sont trop âgées pour se déplacer⁵⁰. Comparaître ne signifie pas reconnaître sans objection les obligations à l'égard du seigneur : 61 des 148 présents (41%) refusent au moins partiellement

⁴⁷ LHS AW Rep. B 18, I, Nr. 117, Lettre de l'inspecteur des impôts directs du département de l'Aller au préfet de l'Elbe, en date du 28 septembre 1811

⁴⁸ LHS AW/Rep. B II, n° 123, I, a, 157, lettre à Bercagny du 4 août 1812 : « Par l'examen que j'ai fait des pièces tous les torts demeurent à la charge de ce major ; mais je ne puis cependant fixer mon opinion sur les particularités qui ont donné lieu à cette scène, vu que je ne connais point les raisons déduites par M. Danneraux et qui peuvent atténuer les griefs dont on l'accuse. Ce que je sais bien positivement, c'est que jamais il ne m'est revenu une seule plainte sur le mauvais esprit des habitants de cette commune, ni sur M. D'Alvensleben ; c'est une remarque qu'il convient que vous fassiez à M. le général Michaud. »

⁴⁹ LHS AW Rep H Beetzendorf, I, CIII, b, n° 2a, 16, procès-verbal de la séance du 6 février 1812

⁵⁰ Les habitants d'Ostingersleben appartenant à la même seigneurie, mais non compris dans cette enquête, ont demandé eux-mêmes l'inscription des services en vue d'un rachat de ces derniers

l'inscription des droits seigneuriaux. Si les petits ménagers de Grünenwulsch contestent les droits de mutation « qui n'ont jamais été payés à chaque changement de propriétaire⁵¹ », les autres allèguent la législation westphalienne pour justifier leur refus. Les obligations litigieuses ne sont pas forcément considérables comme le Mannthaler (l'écu dû pour l'homme) que tous les corvéables d'Eimersleben déclarent ne plus vouloir payer, le considérant sans doute comme une charge personnelle, et donc abolie. Les sept ménagers de Storckau acceptent l'inscription des services « sous réserve que certaines des corvées n'étaient pas supprimées comme indéterminées⁵² ». Et le seul cultivateur de Grünenwulsch déclare que les « arrière-fiefs » sont supprimés. L'aubergiste Andreas Schulz déduit 1 écu de sa redevance « pour le paiement d'une patente », l'impôt professionnel westphalien, comme la loi le permet.

Toujours est-il que les redevables font preuve d'une connaissance assez précise des clauses des décrets de leur roi Jérôme et adoptent une attitude très différenciée face au rachat des services. Ce constat contredit à la fois la thèse de la méfiance de la population à l'égard de cet Etat imposé par des étrangers et celle d'une paysannerie attardée au point de « ne pas comprendre de quoi il s'agissait⁵³ ». Cette connaissance de la législation ne traduit pas directement le statut social des paysans mais bien plutôt des mentalités régionales ou locales. Les petits ménagers différencient les obligations à reconnaître ou à rejeter selon les articles de la loi aussi bien que les cultivateurs qu'ils cohabitent ensemble dans la même commune ou non. Un effet d'entraînement des couches inférieures de la paysannerie par les laboureurs n'est pas toujours à mettre en évidence. Les anciens Prussiens du département de l'Elbe sont-ils plus instruits que leurs nouveaux concitoyens de l'Ouest et du Sud-Ouest ?

Nous avons vu que les autorités préfectorales et sous-préfectorales, plus tard aussi les maires de canton, issues des anciennes élites provinciales cherchaient à présenter les masses populaires comme ignares et incapables de s'administrer elles-mêmes. La carte de l'implantation des écoles montre une grande diversité au sein même du département de l'Elbe.⁵⁴ Le Sud, où il y a un maître d'école dans chaque village, s'oppose au Nord et surtout au Nord-Ouest, où la densité du réseau scolaire est faible. Nous avons vu aussi que la scolarisation, si elle pouvait être rendue plus difficile par l'habitat, a pu être compensée par les efforts d'alphabétisation des ruraux, notamment par le recours aux précepteurs ambulants. D'ailleurs, quand on mesure la densité du réseau scolaire non pas au nombre des maîtres d'école par village mais à leur proportion dans la population totale, la Vieille Marche apparaît comme mieux encadrée que les campagnes fertiles du Magdebourgeois. Cet effort d'instruction semble effectivement avoir été très efficace. Le Nord-Ouest de la Vieille Marche fournit l'exemple d'une région d'habitat dispersé, faiblement peuplée mais avec une population rurale assez politisée. Surtout, il témoigne d'une remarquable autonomie de cette paysannerie, confirmée par d'autres indices. C'est au Nord-Ouest que le réseau des messageries cantonales est le plus dense, que sont les

⁵¹ LHSAW/ Rep. H Klaeden n° 613, p.2

⁵² LHSAW/ Rep. H Briest, n° 764, 5 sq.

⁵³ Fehrenbach, Traditionale Gesellschaft, p.103: „Anders als die französischen Bauern haben auch die westphälischen Pächter gar nicht begriffen, worum es ging.“ L'auteur cite à l'appui un épisode du département de la Werra datant de 1812.

⁵⁴ LHSAW/Rep. B 18,I, n° 1043,c Tableau des nombres de communes, de prédicateurs et de maîtres d'école du département de l'Elbe

communications les plus fréquentes, que la population est la plus procédurière, la plus contestataire des privilèges et la plus fidèle au Protecteur de la Confédération du Rhin.

La paysannerie n'est pas la seule à s'approprier la nouvelle législation. On a vu les négociants de Magdebourg protester contre des mesures restrictives visant à maintenir d'anciens règlements, mais les couches moins élevées de la société urbaine revendiquent aussi l'application de nouvelles lois pour combattre certains corporatismes. Ainsi, le 6 mars 1808, le marchand de farine, Wilhelm Schmidt, ayant appris le métier de boulanger, s'adresse à la préfecture de l'Elbe, pour demander l'ouverture d'une boulangerie. La constitution abolirait bien les privilèges des corporations. Les boulangers établis maintiendraient le prix des maisons de boulangerie si élevé qu'il soit impossible à quelqu'un d'autre qu'un fils de boulanger d'en acheter une. En plus, leur nombre serait largement insuffisant pour une ville comme Magdebourg. Peu de temps après, la corporation des boulangers de la ville demande, sans succès, à la préfecture de limiter la création de nouvelles boulangeries⁵⁵.

Napoléon est habituellement présenté comme le maître de la mise en scène de ses propres victoires, comme le premier à avoir mis en œuvre une propagande systématique, notamment par le moyen de la presse, afin de manipuler l'opinion publique en sa faveur. On sait qu'il s'inscrit en fait dans une longue tradition⁵⁶. On a mis aussi en lumière le même phénomène chez les adversaires de Napoléon. Hardenberg s'emploie à sa façon à présenter sa politique réformatrice, très contestée en Prusse. Normalement, cette propagande s'adresse d'abord aux habitants du propre Etat afin de les affermir dans leur attitude dévouée au gouvernement. Ce dévouement peut être érodé par l'action de la propagande adverse. Le royaume de Westphalie forme une zone de contact entre le système français et une Europe hostile. Mais il constitue aussi un avant-poste du système napoléonien, aux portes de la Prusse, certes, mais entouré d'Etats largement réfractaires aux réformes sociales que Napoléon veut imposer. Le royaume est destiné à rayonner au-delà de ses frontières. Mais ses habitants ne sont-ils pas aussi exposés aux activités subversives de l'adversaire ? Les incursions de Katte, de Schill et du duc d'Oels le montrent bien.

La propagande étrangère se fait sentir dans le département de l'Elbe à partir de la seconde moitié de l'année 1812. Déjà le 2 août 1812, la haute police se voit obligée de prendre des mesures répressives contre ceux qui diffusent des nouvelles sur les armées. Selon Bongars, ces nouvelles « ridicules et mensongères sont répandues journallement par des malintentionnés⁵⁷ ». L'opinion publique westphalienne pendant la campagne de Russie a été étudiée par Ratkevič⁵⁸. Avec la retraite des débris de la Grande Armée et la progression, lente, de l'armée russe, des tracts de l'armée russe apparaissent dans le royaume de Westphalie. Le haut commandement de l'armée russe a mis en place un service spécial.

⁵⁵ TODOROV, Ablösung der „preußischen Willkürherrschaft“, p. 119 sq.

⁵⁶ BERTAUD, J.-P., Guerre et société en France de Louis XIV à Napoléon Ier, Paris 1998, p.145-147

⁵⁷ LHSAW/ Rep. B 18, II, n° 123, I, a, 159

⁵⁸ RATKEVIC, K., Voïna 1812 i obsestvennoe mnenie v Vestfal'skom korol'stve, in: Ucen zapiski Gosudarstvennogo Universiteta v Leninegrade no.19 (1938)

Mais l'influence de cette propagande sur la population westphalienne est bien inégale. Il se peut que l'étude des poursuites policières pour la diffusion de ces tracts étudiés par S. Iskjul soit orientée par la documentation. Mais là encore, ce sont les provinces hessoises et hanovriennes qui attirent l'attention de la police⁵⁹. Curieusement, ce ne sont pas forcément les régions les plus proches de l'ennemi qui reçoivent le plus favorablement les tracts russes. Les individus arrêtés dans le département de la Werra prétendent que les pamphlets proviennent du grand-duché de Francfort⁶⁰. En Hesse, ces tracts semblent avoir connu une certaine diffusion parmi la paysannerie⁶¹.

Bien entendu, Napoléon met en œuvre une propagande aux objectifs variés. Convaincre les populations que le régime impérial répond aux aspirations des masses non privilégiées en fait partie autant qu'exalter des victoires et plus tard minimiser les défaites. Comme le gouvernement impérial, celui de la Westphalie se sert des ministres du culte, des prêtres et pasteurs mais aussi de la presse pour transmettre à la population les informations qu'il juge utile. Ainsi, le 30 août 1813, le ministre de l'Intérieur adresse aux préfets une lettre du roi ordonnant aux évêques de chanter le Te Deum dans leurs cathédrales et dans les églises paroissiales de leurs diocèses le dimanche 5 septembre pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, pour la victoire de Dresde. Les préfets doivent se concerter avec les autorités ecclésiastiques de toutes les communes et prévenir les consistoires des confessions réformée et luthérienne⁶². L'importance que le roi attache à la célébration des victoires de l'Empereur apparaît lorsque le gouverneur de Magdebourg, sous l'autorité impériale, refuse d'appliquer ses ordres, alléguant un article d'un décret impérial. Le ministre regrette cette interprétation. Et il écrit au préfet :

« Mais je n'ai garde de vous autoriser à suspendre cet acte solennel pour le reste du département. Il est essentiel et urgent de porter par-là aussitôt que possible la nouvelle d'une victoire et si décisive à la connaissance du peuple pour fortifier l'esprit public et pour rendre nulles les insinuations secrètes des malveillants. Voilà le motif pour lequel S. M. le Roi m'a ordonné de faire chanter le chanté le Te Deum de suite dimanche prochain. Elle a fixé Elle-même le jour dans sa lettre particulière [...] Sa Majesté ne reviendra pas sur Ses ordres pour le département. Il est vrai que si l'on ne chante pas le Te Deum à Magdebourg cela ne fera pas une bonne impression. Mais ce serait toujours la même chose et même dans une proportion progressive pour le reste du Royaume, si l'on ne le chante pas dans tout votre département⁶³. »

Après l'occupation temporaire d'une partie du royaume et notamment du département de l'Elbe, la diffusion de la victoire de Dresde est susceptible de persuader les habitants travaillés par l'ennemi que même une coalition renforcée par les Autrichiens est condamnée à l'échec.

Napoléon jouit à juste titre de son image de légataire de la Révolution. La diffusion de cette image dépend sans doute de la politisation des populations. Mais même là où l'administration

⁵⁹ ИСКЮЛЬ, С. И., Русские Листовки в Германии в 1813 году, *Ежегодник германской истории*, 1978 p. 302 sq.: *Русские листовки циркулировали в различных местах Германии но определенное можно говорить о вестфальском департементе Вerra с городами Марбург, Херсфельд, Эшвеге и др.*; pour Hanovre, p. 307

⁶⁰ Ibid. p. 306

⁶¹ Ibid. p. 303. Cependant, il ne s'agit que d'informations indirectes et peu concluantes.

⁶² LHSAW/ Rep. B 18 II n° 118 II, a, 189

⁶³ LHSAW/ Rep. B 18 II, n° 118, II, a 107, lettre du ministre de l'Intérieur du 4 septembre 1813

napoléonienne n'agit pas directement, les peuples considèrent les Français comme des libérateurs, et ceci parfois jusqu'à la fin de l'épopée. Tous les administrés ne partagent pourtant pas ces affinités pour le régime westphalien. Et leur hostilité doit même croître au fil des années. Il s'agit des anciens privilégiés.

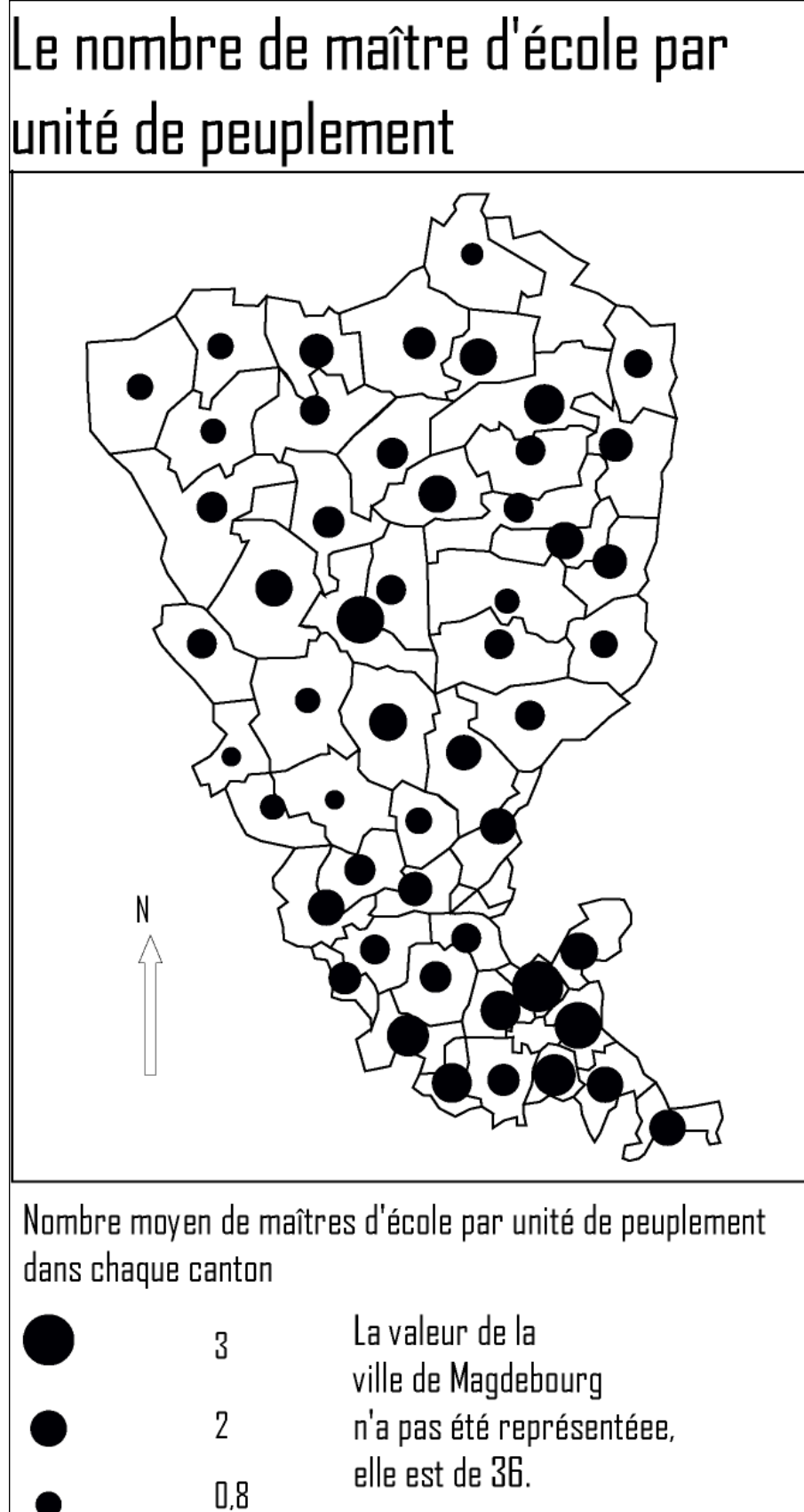


Figure 4 Le nombre de maîtres d'école par unité de peuplement

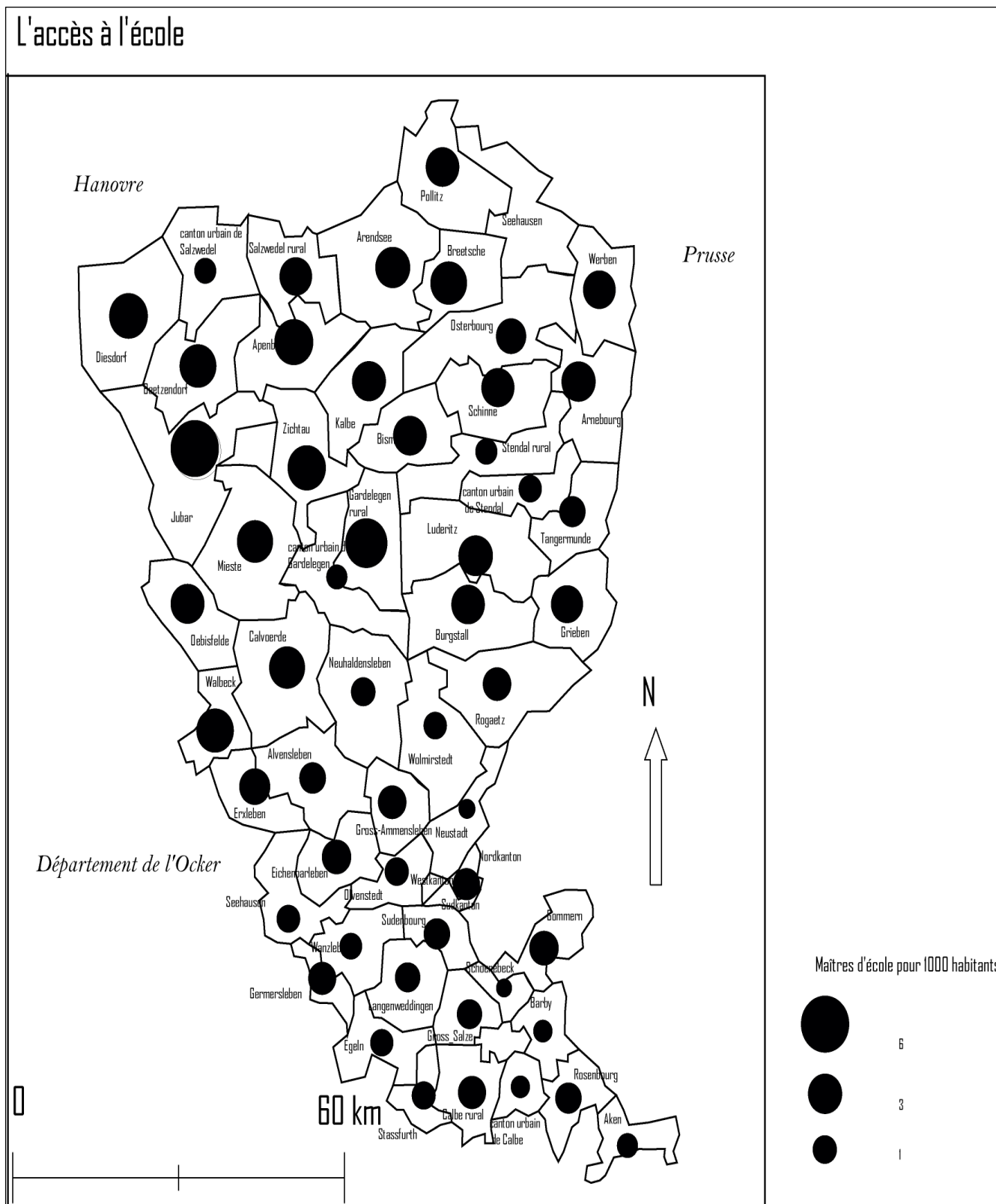


Figure 5 Le nombre de maîtres d'école pour 1000 habitants

10.4. « Cette conduite affligera peut-être l'autre classe, n'y faites point attention. »

Dans quelle mesure peut-on parler de ralliement de l'ancienne noblesse au régime napoléonien ? Il y a quelques années, l'historien Carlo Zaghi a fait remarquer au sujet du royaume napoléonien d'Italie, que, pour répondre exhaustivement à cette question, il faudrait connaître le nombre exact des nobles, celui de ceux qui acceptèrent d'entrer au service du nouvel Etat, de ceux qui refusèrent. Il faudrait connaître le nombre des adversaires déclarés du régime et de ceux qui choisirent d'émigrer plutôt que de servir le « tyran »⁶⁴.

On ne devrait pas exclure a priori l'hypothèse qu'une partie de la noblesse prussienne, ayant souvent servi dans l'armée de leur roi, ait admiré, au moins au début, le chef militaire qu'était l'Empereur des Français, qui allait les priver de leurs privilèges nobiliaires. Plusieurs témoignages attestent cette admiration pour Napoléon. Ainsi Achaz von Bismarck, possessionné à Birkholz dans la Vieille Marche raconte dans ses mémoires :

« Pour ma part, j'étais militaire de corps et d'âme, de plus j'éprouvais une admiration sans bornes pour Napoléon, et enfin je n'avais que dix-neuf ans. Toutes ces causes réunies excusent ma conduite en cette circonstance. Oubliant que, si je n'étais plus officier, je n'en restais pas moins sujet prussien, j'allai trouver le maréchal Berthier et lui demandai de me faire admettre dans l'armée française; il me répondit que je devais m'adresser au prince d'Isenbourg, ce que je m'empressai de faire⁶⁵. »

Ce n'est guère un cas isolé. Le ministre prussien Stein, scandalisé par la conduite des officiers prussiens qui, selon lui, s'impatientsaient d'entrer au service de Napoléon, confirme également cette admiration d'une partie de la noblesse pour celui dont la grandeur dépassait celle du grand Frédéric⁶⁶. En 1807, la noblesse semble s'être ruée sur les postes créés par la nouvelle administration comme en témoigne une lettre de Beugnot :

« Je suis assez fatigué ici et des uns et des autres. Les Allemands prosternent devant moi leurs titres et leurs cordons ! C'est à qui demandera, et d'une façon si misérable ! Les Français n'en sont pas là, et un gascon qui n'a pas mangé de deux jours est plus fier qu'un grand seigneur de ce pays⁶⁷. »

Mais ce ralliement n'est que partiel et ne durera pas. Un réseau de conspiration nobiliaire se forme s'étend sur tout le royaume de Westphalie. Le gouvernement n'est pas dupe. Il sait quel

⁶⁴ ZAGHI, C. *L'Italia di Napoleone*, Turin 1989, p. 203: « In che misura si può parlare d'un ralliement dell'antica nobiltà al regime napoleonico ? Per rispondere esaurientemente a questa domanda bisognerebbe conoscere il numero preciso dei nobili del Regno, il numero degli che accettarono di entrare nel sistema e di quelli che rifiutarono ; il numero degli avversari dichiarati e di quelli che preferirono emigrare spontaneamente piuttosto che servire il « tiranno ». Una ricerca che in Italia non è stata ancora affrontata, per cui dobbiamo affidarci ai soli dati che abbiamo, in parte lacunosi e in parte settoriali, sufficienti però a darci un' idea del problema, almeno nelle sue linee essenziali. »

⁶⁵ BISMARCK, Heinrich-Wilhelm-Achez de, *Un parent gênant. Mémoires traduits de l'allemand et annotés par P. de Pardiellan*, Paris 1902, p.97

⁶⁶ IBEKKEN, op. cit.

⁶⁷ A.N./40AP/2, 268, Cassel, le 5 septembre 1807

groupe social doit lui être le plus hostile. La surveillance policière touche surtout la noblesse. Sur 48 personnes à surveiller ou à arrêter, mentionnées en 1812 dans un registre de signalement de la haute police du royaume, 22 sont nobles⁶⁸. Si le directeur général de la haute police tisse un vaste réseau de renseignement couvrant tout le royaume, la persécution concerne essentiellement les élites, hostiles et dangereuses. On est très loin d'une mise en fiche de toute la population. Quant à la surveillance des anciens privilégiés, la haute police est beaucoup plus ambitieuse.

Comme déjà pour l'accès aux emplois publics que Napoléon veut donner surtout au Tiers état, le statut et la classe sociale sont aussi les critères qui définissent la catégorie des personnes à surveiller : leurs intérêts doivent les remonter contre le nouveau régime. Les nobles font l'objet d'un traitement particulier. L'état des nobles et grands propriétaires du royaume, qui nous a déjà servi de source à plusieurs reprises, a cette finalité. Les préfets doivent indiquer pour chaque noble ou propriétaire, canton après canton, le domicile, les revenus annuels de la propriété et le mode d'exploitation (fermage ou faire-valoir direct). Si le propriétaire est absent, le préfet doit en indiquer la raison. La fortune terrienne est un gage permettant d'exercer une pression sur les privilégiés. En cas d'activités conspiratrices, la confiscation de leurs biens les menace, même s'ils réussissent à s'évader. Bongars s'exprime clairement sur cet aspect. Lorsque Krosigk, arrêté comme espion de l'ennemi, demande d'être mis en liberté, le directeur général écrit au roi qui demande lui-même un rapport : Il est au cœur d'un réseau bien implanté dans le district de Halle⁶⁹.

« Les circonstances qui à cette époque rendaient la prolongation de la détention de ces prisonniers nécessaires sont aujourd'hui encore les mêmes. Il est vrai que les biens de M. Krosigk seraient une espèce de garantie, mais l'ardeur de son imagination est si forte qu'il pourrait se trouver entraîné sans que la considération de la confiscation de ses propriétés put le retenir⁷⁰. »

La confection de ces listes n'est pas une formalité. Fraîchement nommé préfet de l'Elbe, Bercagny se voit renvoyer le tableau de son département pour le refaire. Bongars a du mal à croire que dans le district de Magdebourg, il y ait si peu de propriétaires nobles⁷¹. Dans le département du Harz, le préfet Bülow, le frère de l'ancien ministre également surveillé, semble avoir retardé la transmission des renseignements sur ses congénères. La mobilité des hobereaux est étroitement contrôlée. Normalement, c'est le préfet qui accorde des passeports pour les voyages à l'étranger. Le 16 octobre 1812, le chef de la haute police écrit aux préfets :

⁶⁸ Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, fonds 993, Archives westphaliennes, carton 2, n° 262

⁶⁹ Nous avons conduit une petite analyse factorielle des correspondances qui permet de faire des rapprochements entre des variables (proportion des nobles restant sur place sans travail, ceux qui vivent à l'étranger, ceux qui servent l'ennemi, ceux qui travaillent au service du roi de Westphalie) et leur localisation. L'axe deux correspond à la variable « au service d'une puissance ennemie » Cette variable est largement influencée par le district de Halle. Mais ce district contribue aussi notablement à la variable « au service westphalien ». On peut émettre l'hypothèse qu'une partie des nobles sont restés volontairement au service westphalien transmettant des informations à ceux qui servaient en Prusse et en Russie. D'un autre côté, les propriétaires de notre département ont relativement peu intégré le service westphalien

⁷⁰ Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, fonds 993, Archives westphaliennes, carton n° 3, 400, rapport au roi en date du 1^{er} mai 1812

⁷¹ LHSAW/, Rep. B 18, II, n° 123, I, a, 134

« l'intention de Sa Majesté est que jusqu'à nouvel ordre, vous vous absteniez de délivrer aux grands propriétaires de votre département des passeports pour l'étranger, à moins que sur la connaissance que vous m'aurez donnée de leurs motifs, je vous y ai autorisé⁷². »

En réalité, c'est le roi qui s'attribue la décision. Il se charge personnellement d'accorder ou de rejeter ces passeports après avoir écouté l'avis du directeur général. Jérôme, habituellement présenté comme insouciant (König Loustic), prend son travail très au sérieux. Ainsi, lorsque Bercagny, le nouveau préfet de l'Elbe, adresse à Bongars les demandes de passeports des sieurs d'Alvensleben, de Schulenburg-Priemern et de Schulenburg-Angern, le chef de la police n'obtient pas immédiatement l'aval du roi :

« Par un rapport du 18 décembre dernier, j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Majesté une demande de MM Schulenburg-Angern, Schulenburg-Priemern et d'Alvensleben, tendant à obtenir des passeports pour l'étranger mais Votre Majesté ne décida rien à cet égard voulant avoir préalablement des renseignements sur le but du voyage de ces Messieurs, et le temps de leur absence⁷³. »

En principe, le général de Bongars est d'ailleurs défavorable à la remise de passeports aux propriétaires nobles :

« il serait plus convenable sans doute que ces Messieurs passassent l'hiver à Magdebourg ou dans une autre grande ville du royaume, que d'aller dans cette saison dépenser partie de leur fortune à l'étranger ainsi que cela se pratique ordinairement⁷⁴. »

Des affaires de familles seules justifient selon le chef de la police l'attribution d'un passeport, « limité pour le temps nécessaire à leur voyage »

On a souligné l'importance de l'opposition nobiliaire westphalienne qui aurait infiltré l'administration à l'échelon départemental, cantonal et municipal pour mieux défendre ses privilèges et pour enrayer les dégâts que provoquaient les réformes. La moitié des préfets, une partie des sous-préfets, voire nombre de maires étaient issus de l'ancienne noblesse héréditaire. La théorie de l'infiltration des rouges de l'État par les membres de l'ancienne noblesse a été poussée le plus loin par H. Heitzer. Selon lui, plusieurs facteurs auraient concouru à la prédominance des nobles dans l'organisation de l'État. D'un côté, à défaut d'une réforme agraire radicale, la base de sa prééminence n'aurait pas été ébranlée par les nouveaux maîtres. Elle aurait continué à dominer les autres classes sociales et notamment la société rurale. D'un autre côté, les Français auraient permis cette infiltration pour éviter des troubles sociaux mettant en cause l'exploitation maximale des ressources de l'État westphalien par la France. Mais Heitzer concède que c'est l'absence d'une bourgeoisie forte et sûre d'elle en Westphalie qui a incité les Français à faire largement appel à des nobles.

A lire l'état des nobles et grands propriétaires du royaume de Westphalie, on est frappé par la présence d'un certain nombre de noms illustres. On y rencontre des Kaunitz, des Hardenberg, des Metternich Mais les propriétaires nobles investissent l'administration

⁷² LHS AW/ Rep. B 18 II, n° 123 I, a, 129 r

⁷³ Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, fonds 993, Archives westphaliennes, rapport au roi du 5 janvier 1813

⁷⁴ Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, fonds 993, Archives westphaliennes, rapport du 18 décembre 1812

westphalienne bien inégalement. La noblesse hessoise semble se réserver le gros des postes. Hostiles dès le début à celui qu'ils considèrent comme un usurpateur, de plus en plus de nobles misent sur une reprise des guerres de coalition. Il faudrait évidemment connaître l'attitude de l'ensemble de la noblesse. Ceux de ses membres qui sont entrés au service westphalien, quelles que soient leurs motivations, ne sont peut-être pas représentatifs de l'ensemble du groupe.

Nous avons analysé les indications de l'état des nobles et grands propriétaires sur sept des huit départements westphaliens. Les informations de cette statistique ne nous donnent bien sûr qu'un aperçu suggestif de l'attitude de la noblesse terrienne. Les nobles sans fortune foncière n'y figurent normalement pas. Dans les sept départements, il y a, en 1812, 881 propriétaires nobles. Presque deux cents sont employés par l'Etat westphalien. Ceux d'entre eux qui servent à l'étranger forment une minorité. Ils représentent au plus 6 ou 7% de l'ensemble du groupe. Cependant, la plupart de ceux qui résident à l'étranger sont au service d'une puissance ennemie (Russie, Angleterre) ou potentiellement ennemie (Prusse, Autriche). Au nombre de quarante cinq, ce qui n'est pas négligeable, ils pèsent pourtant davantage par l'influence qu'ils exercent et leur rang.

Certains propriétaires jouissent eux-mêmes d'une certaine influence aux cours des monarques absolus comme le général Bennigsen, le vaincu de Friedland. Il est propriétaire de deux terres en Westphalie, l'une à Dölzum dans le district de Hildesheim (département de l'Ocker), l'autre dans le district de Rinteln, rapportant respectivement 4000 et 15540 francs. Dans la colonne du tableau destinée aux observations, le sous-préfet écrit : « La terre doit être chargée de dettes de manière qu'après la déduction des contributions publiques, il ne reste point de revenus⁷⁵. » D'autres sont diplomates au service de ces puissances comme le comte de Krusemarck, propriétaire d'une terre dans le département de l'Elbe. De Krusemarck représente la Prusse auprès de la cour impériale de Paris. Ne peut-il user de sa fonction pour influencer sur la haute politique ? Rappelons que c'est Krusemarck dont l'un des rapports faits au roi de Prusse fournira au tsar le prétexte de ne pas renvoyer Nesselrode à Paris afin de négocier le maintien de la paix en janvier 1812⁷⁶.

D'autres ont des parents influents. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de détenir une fonction dans l'appareil d'Etat de l'une de ces puissances pour exercer une influence. Cent quarante-cinq des propriétaires nobles vivent à l'étranger et fréquentent des personnes influentes. Les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin n'ont-elles pas des informations de première main sur ce qui se passe dans cet Etat-modèle destiné à rayonner au-delà de ses frontières ? Elles savent ce que le nouveau régime signifie pour la noblesse d'Ancien Régime. Ce rayonnement est évidemment le plus intense en direction de la Prusse d'autant que les familles nobiliaires gardent de multiples contacts avec la marche de Brandebourg et la partie orientale du duché de Magdebourg. Les demandes de passeports adressées à la préfecture nous renseignent sur les visites fréquentes des nobles chez leurs parents sur la rive droite de l'Elbe.

Mais ils reçoivent aussi la visite de leurs parents restés prussiens, comme le maire de Stendal, Bismarck, qui accueille son cousin de Schönhausen, le père du futur unificateur de l'Allemagne.

⁷⁵ A.N.400AP/94, dépt. De la Leine

⁷⁶ VANDAL, op. cit., t.3, p. 302 sqq ; et p. 588-596, mémoire de Nesselrode

Cette noblesse redouble d'effort pour infléchir la politique des cours européennes en faveur d'une reprise de la guerre contre le Robespierre botté. Habitant sa ville natale de Burg, chef-lieu de la partie orientale du duché de Magdebourg sur la rive droite de l'Elbe, le jeune noble Carl von Clausewitz quitte le service prussien après la signature du traité d'alliance de son pays avec la France (24 février 1812) et rejoint les troupes russes⁷⁷. Certains d'entre eux nouent des contacts avec des personnages conseillant les monarques absolus et les encouragent à faire la guerre à Napoléon. Ainsi, le 17 juin 1811, le colonel Tchernitchev, envoyé spécial du tsar, envoie à son souverain un mémoire qu'il a élaboré en commun avec le lieutenant général comte de Walmoden⁷⁸, « originaire d'une des familles les distingués et les plus connues du pays de Hanovre ».

Tchernitchev peint un tableau de la situation politique allemande semblable à celui que dessinera quelques mois plus tard le roi Jérôme.

« L'impôt de 40 pour cent prélevés à main armée sur les denrées coloniales, le brûlement des marchandises anglaises, la réunion de la Hollande, des villes anséatiques (sic) et tant d'autres mesures violentes, dont il serait trop long de faire ici la désolante énumération, ont porté l'exaspération à un degré où elle ne fut jamais. C'est surtout sur le nord de l'Allemagne que pèse l'oppression du gouvernement français, l'anéantissement du commerce qui était la première base de sa prospérité et la présence prolongée des armées françaises dont l'entretien y cause des dépenses énormes et d'autant plus onéreuses, que les sources de richesses se tarissent y ont répandu une misère et un désespoir que ne partage pas au même point le midi [...] le contrecoup de ce système de destruction, qui dans le principe n'était dirigé que contre le commerce, s'est fait sentir généralement dans les classes : le paysan, le fabricant, la noblesse, même jusqu'au soldat allemand, tous sont animés d'un même sentiment et ne sont pas moins malheureux ni moins prononcés que le négociant [...] »

Malheureusement, selon Tchernitchev, les Allemands ont un « caractère dépourvu de cet enthousiasme qui inspire seul de grandes résolutions. » On ne peut guère attendre un soulèvement général de la population. Et l'auteur du mémoire poursuit en développant ses idées sur le concours de la fraction de la classe qu'il connaît le mieux :

« la disposition des esprits et particulièrement celle de la noblesse nous offre des avantages immédiats pour l'organisation de ce corps de troupes dont les opérations portées au cœur de l'Allemagne et sur les derrières des armées nous permettent d'y espérer les meilleurs résultats. Or, le mécontentement de la noblesse s'est accru depuis par différentes circonstances toutes amenées par le gouvernement français. »

Les fils cadets des familles nobiliaires entraient fréquemment au service des armées princières, notamment celles de l'Autriche et de la Prusse. Pendant la guerre de 1809, Napoléon

⁷⁷ FÖRSTER, G., Carl von Clausewitz. Lebensbild eines patriotischen Militärs und fortschrittlichen Militärtheoretikers, Berlin, 1989, p. 24

⁷⁸ Recueil de la Société impériale russe, vol. XXI, Tchernitchev écrit : « les rapports de confiance qui se sont établis entre nous m'ont porté à lui faire part de ce qui s'est passé entre le comte Wolmoden (sic) et moi, ainsi qu'à lui demander son opinion sur un projet qui nous paraissait à tous les deux d'une grande importance ; en conséquence, nous nous sommes décidés à réunir nos idées dans un seul mémoire et c'est ce travail que nous prenons la liberté de mettre aujourd'hui aux pieds de Votre Majesté Impériale.»

obligea les officiers originaires de la Confédération d'abandonner le service. La réduction de l'armée autrichienne après la campagne de Wagram, celle de l'armée prussienne après Tilsit ont fait perdre leur emploi à de nombreux officiers. La création de corps étrangers au service russe leur permettrait de reprendre du service et d'assouvir leur vengeance. Les espérances des hommes politiques européens se focalisent donc sur la noblesse. Les projets de Tschernichev de former un corps allemand et de débarquer ces volontaires par les Anglais ont été mis en œuvre. Et ce sont effectivement les nobles qui forment le noyau de la conjuration. Le gendarme Bieler peut obtenir des renseignements sur des conversations de plusieurs nobles à Rathenow en Prusse. Parmi les participants, l'informateur mentionne « un gentilhomme, le sieur de Bismarck, qui était domicilié près de Stendal. » Dans sa société d'officiers prussiens, « on aurait raconté que l'empereur Napoléon allait se retrouver dans une situation délicate ». Un débarquement d'Anglais et de Suédois se produirait une fois que les armées françaises sont suffisamment éloignées. Un sieur de Bornstedt se serait particulièrement réjoui dans la perspective de cet événement⁷⁹.

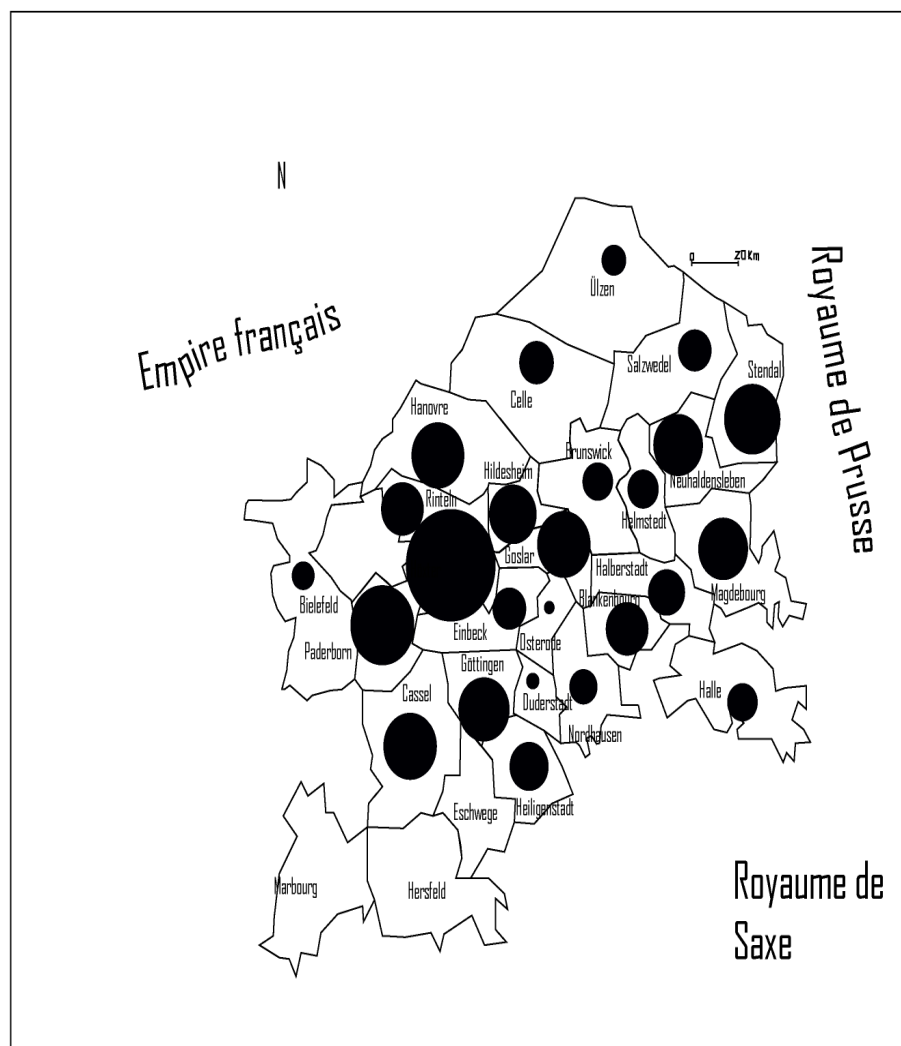
Les nobles se servent aussi de concepts nationalistes mais leur nationalisme va beaucoup moins loin que celui des prédicateurs et des professeurs. Chez un Carl Ferdinand de Borstel, le beau-fils du comte de Schulenburg-Bodendorf, nationalisme allemand et particularisme prussien font bon ménage. A la fin d'octobre 1813, il s'adresse aux autorités provisoires chargées d'administrer les territoires westphaliens pour demander au roi de Prusse l'autorisation d'organiser la levée d'un corps de chasseurs à pied dans la Vieille Marche. Il écrit :

« Des obstacles insurmontables m'ont empêché jusqu'à présent de participer en tant que guerrier à la libération de l'Allemagne. Mais maintenant que nous pouvons de nouveau appeler la Prusse notre patrie, se réveille en moi le guerrier prussien, animé du désir de combattre pour la liberté allemande et de contribuer à accomplir la grande œuvre que la Prusse a si héroïquement commencée et qu'elle a jusqu'à présent si héroïquement continuée⁸⁰. »

⁷⁹ Bibliothèque Nationale de Saint-Petersbourg, Fonds 993, Archives westphaliennes, carton 3, 226, extrait d'un rapport du gendarme Bieler au capitaine Hendorf, en date du 19 octobre 1812

⁸⁰ LHS AW/Rep. C 4, A, II, n° 14, 2, lettre du 29 octobre 1813

La richesse foncière de la noblesse



Fortune cumulée des familles nobiliaires de chaque district en francs

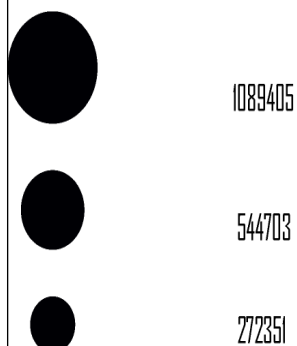


Figure 6 La fortune de la noblesse foncière westphalienne par district en 1812

Le district de Stendal n'est pas la seule région nobiliaire. Mais il convient de tenir compte du nombre des familles. Dans les autres districts, une grande famille princière possède parfois des domaines très étendus. Tous les chiffres proviennent des A.N. 400AP 94

Les propriétaires nobles au service de l'ennemi

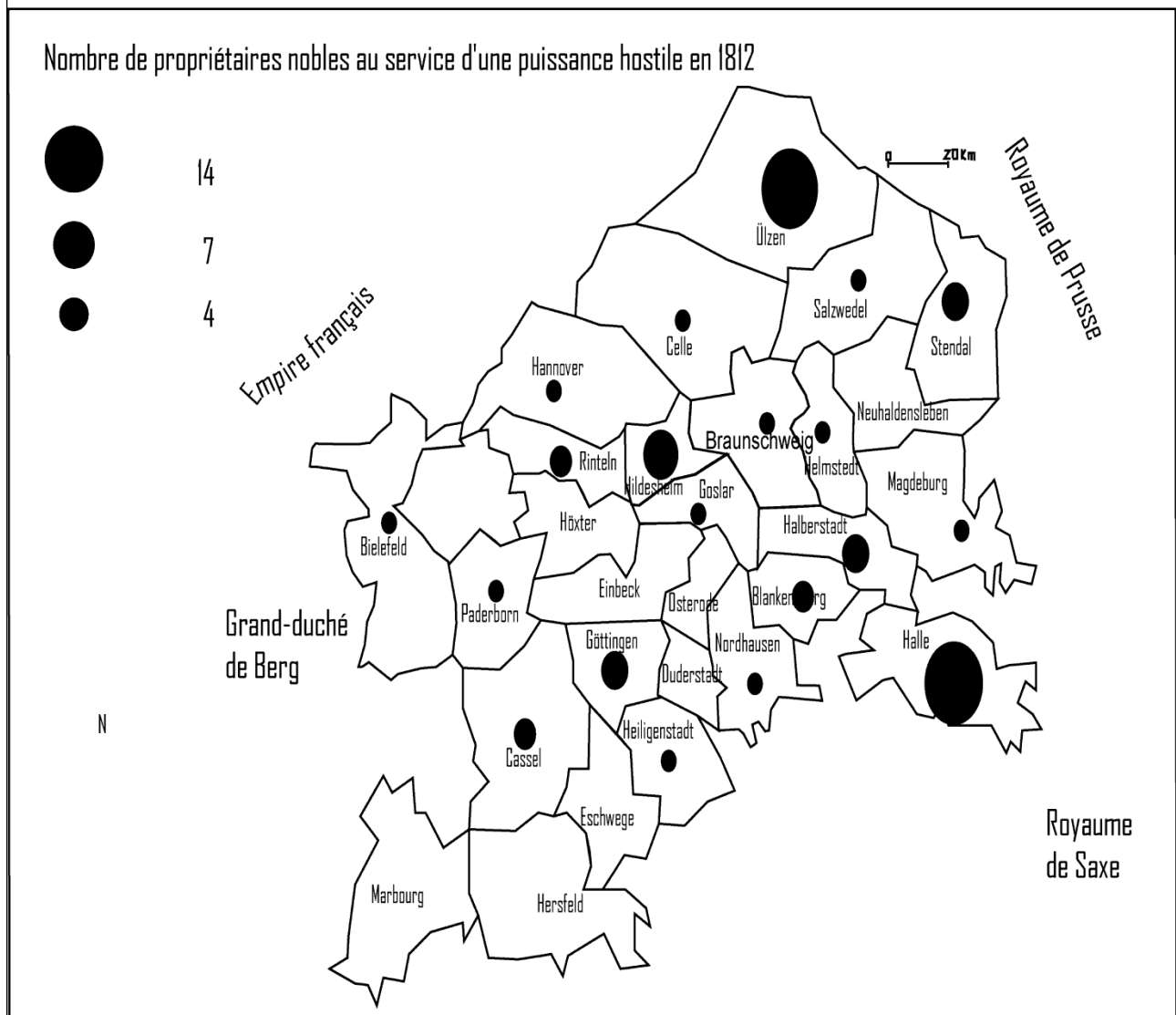


Figure 7 Les propriétaires nobles au service de l'ennemi en 1812

On note le rôle probable du réseau de Krosigk pour Halle et l'importance d'une partie de la noblesse hanovrienne. La noblesse pléthorique du district de Stendal est peu représentée mais préfère vivre à l'étranger, en Prusse. Chiffres provenant de la même source. Leur nombre absolu provient de la Bibliothèque Nationale de Saint-Petersbourg, Archives westphaliennes, carton 6

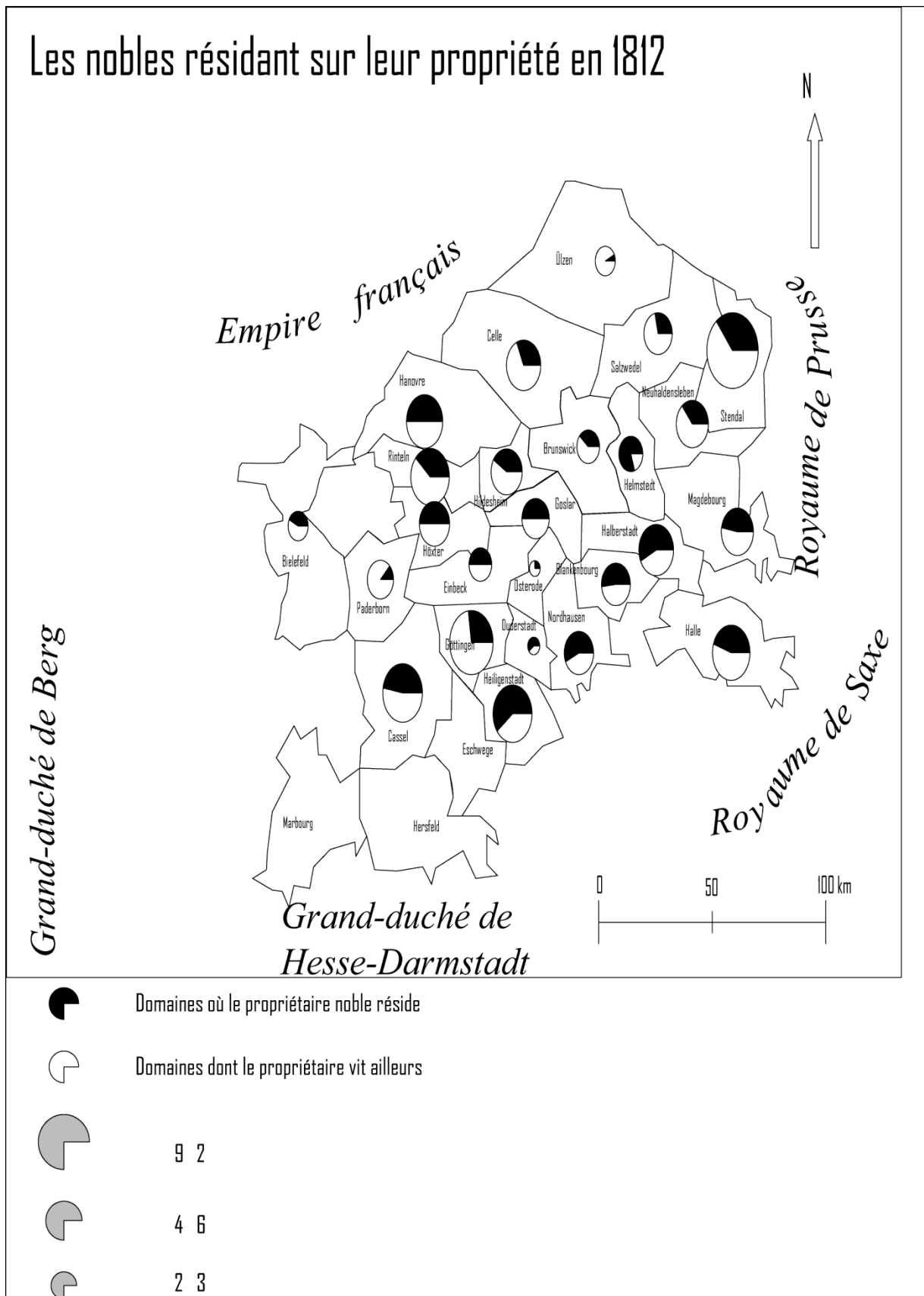


Figure 8 Les nobles résidant sur leurs domaines en 1812

10.5. La Restauration

Après la bataille victorieuse de Dresde, celle de Leipzig sonne le glas du règne de Jérôme. Les Français évacuent le royaume de Westphalie et les troupes russes et prussiennes occupent le pays. Seule la forteresse de Magdebourg, bloquée par l'ennemi, ne capitule qu'en mai 1814, après l'abdication de l'Empereur⁸¹. Par un décret (Kabinettsorder) du 9 avril 1813, donc au début de la campagne de printemps, Frédéric-Guillaume III nomme le conseiller d'Etat Klewitz gouverneur civil des provinces « sur la rive gauche de l'Elbe ». C'est affirmer la volonté du roi de rentrer dans toutes les possessions perdues à Tilsit. Selon une convention conclue avec la Russie, tous les territoires ayant appartenu aux Hohenzollern avant 1807 leur reviendraient. A côté du gouverneur civil est nommé un gouverneur militaire. Le gouvernement doit être considéré comme unique et, en cas de désaccord entre les deux gouverneurs, le roi seul tranche. Le plan pour l'organisation de cette autorité provisoire, élaboré le 31 août 1813, alors que les Français occupent encore l'essentiel du royaume de Westphalie, ne prévoit que des changements limités de l'administration westphalienne. Les fonctionnaires indigènes sont à réemployer, l'administration des Finances est à maintenir. Seules la Haute Police et les préfetures doivent disparaître. Les directions des contributions et des domaines restent en place. Le territoire administré par le gouvernement provisoire est divisé en districts à leur tour subdivisés en cercles.

Le roi de Prusse nomme un gouverneur provisoire pour administrer les territoires occupés. C'est l'ancien conseiller provincial Klewitz qui a choisi, en 1807, la Prusse. Administrant, durant l'existence du royaume de Westphalie, la partie du duché de Magdebourg située sur la rive droite de l'Elbe, il a pu observer de près le fonctionnement de l'Etat-modèle.

En raison des progrès des troupes de la 6^e coalition, Hardenberg considère bientôt les provinces sur la rive gauche de l'Elbe comme suffisamment protégées et ordonne de les assimiler davantage à l'administration des provinces à l'est de l'Elbe⁸². Aux princes déchus, on restitue leurs anciennes possessions : le prince électeur de Hesse et le duc de Brunswick rentrent dans leurs droits de même que le roi d'Angleterre prend possession du Hanovre. Quant à la Prusse, elle semble se méfier de ces provinces infectées par la fièvre révolutionnaire. Toujours est-il que les anciennes provinces prussiennes sont administrées séparément. La Vieille Marche, qui, avant 1807, avait fait partie de la marche Electorale de Brandebourg et que le gouvernement westphalien a fait administrer depuis Magdebourg, reste rattachée à la nouvelle « Province (prussienne) de Saxe ». Peut-être s'agit-il aussi d'une concession à la noblesse de la province. Car déjà avant 1807, les élites de la Vieille Marche déploraient la tutelle de la chambre de la marche de Brandebourg. La nouvelle province a 1,2 millions d'habitants⁸³. Cette province hétéroclite rassemble les anciennes possessions prussiennes ayant appartenu au royaume de Westphalie mais aussi la partie de la province de Magdebourg, située sur la rive droite de l'Elbe

⁸¹ LAUMANN, J., *Der Freiheitskrieg 1813/14 in und um Magdeburg*, in: *Sachsen und Anhalt. Jahrbuch der Landesgeschichtlichen Forschungsstelle für die Provinz Sachsen und für Anhalt*, t.15 (1939), in 8°, p.236-300

⁸² SCHWINEKÖPER, *op. cit.*, p. 140

⁸³ KATHE, *op. cit.*, p. 142

et restée sous administration prussienne après 1808. Les deux cantons saxons de Gommern et de Barby demeurent également sous la coupe prussienne, le roi de Saxe se trouvant dans le camp des vaincus. La province de Saxe, plus grande que l'ancien duché de Magdebourg, est divisée en trois *Regierungsbezirke*. Ces circonscriptions ne correspondent évidemment pas aux départements de l'Elbe, de la Saale et du Harz. Le *Regierungsbezirk* de Magdebourg déborde ainsi sur les limites de l'ancien département de la Saale, comprenant Halberstadt et Wernigerode. Il comprend aussi les parties de l'ancien duché de Magdebourg restées sous le gouvernement prussien après 1808. Administrer des territoires touchés par les réformes westphaliennes et d'autres qui n'en ont pas bénéficié dans un seul ensemble ne pose donc aucun problème au gouvernement prussien.

Au total, huit cercles sur le territoire de l'ancien département de l'Elbe sont créés. Ils sont aussi inégaux que les cantons qui les précèdent. Si la faible densité humaine rend compte de la grande taille des cercles dans la Vieille Marche, on observe aussi des circonscriptions très étirées comme celle de Wolmirstedt. La division cantonale westphalienne semble davantage avoir survécu dans le tracé des limites des cercles. On a en effet l'impression que les nouvelles unités ont été composées à partir des cantons mais sans que les limites des sous-préfectures soient respectées. Le cercle de Gardelegen est ainsi élargi vers l'est, au-delà de la limite de l'ancienne sous-préfecture de Stendal, comme le sous-préfet Schulenburg-Bodendorf l'a proposé en 1809.

Mais les anciens cercles d'avant 1807 ne sont pas rétablis. Les cercles créés se rapprochent davantage des regroupements de cantons que faisaient les sous-préfets sous le gouvernement westphalien. A cette époque, ces regroupements visaient à reconstituer les anciennes seigneuries. Or, en 1814, le système de la seigneurie judiciaire est rétabli. Mais on essaie de limiter les effets les plus criants de l'ancien éparpillement seigneurial. Provisoirement, les tribunaux de cercle (*Kreisgerichte*), qui remplacent les justices de paix, sont chargés de rendre la justice pour les habitants des anciennes seigneuries. Puis, les seigneurs ont la possibilité de se regrouper pour embaucher collectivement un juge seigneurial ou de rattacher la juridiction de leurs villages à un tribunal public. Comme avant 1807, les seigneurs perçoivent seuls les bénéfices de l'administration judiciaire. En cas d'administration commune avec un tribunal public, ils touchent les bénéfices au prorata de leur participation aux dépenses. Une fois conclu un contrat avec un tribunal royal, il est en revanche impossible aux seigneurs privés de restaurer l'ancienne juridiction indépendante. Mais le tribunal de Magdebourg précise expressément qu'au « seigneur judiciaire reste, comme il n'était pas soumis à la juridiction qu'il abandonne, le statut judiciaire privilégié⁸⁴. »

Parmi ceux qui deviennent seigneur figure l'entrepreneur Nathusius, propriétaire de Hundisburg. Il conclut un contrat avec les héritiers de Veltheim et ceux de Schulenburg-Ramstedt. Ils engagent le notaire Friedrich Wilhelm August Rabe comme juge seigneurial, qui touchera 800 écus. Nathusius en fournit 600, les deux autres parties respectivement 150 et 50 écus. Apparemment, la rationalisation des seigneuries judiciaires permet à leurs détenteurs de rendre l'administration de la justice rentable ou du moins pas déficitaire. Au total 17 villages

⁸⁴ LHSAW/Rep.H Alvensleben, n° 183, 1, proclamation du tribunal supérieur de Magdebourg, en date du 25 avril 1815

appartiennent à cette nouvelle seigneurie judiciaire. Les comptes de la cour seigneuriale pour les années suivantes (jusqu'en 1818) font apparaître un bénéfice de 85 à 151 écus⁸⁵. Les réformes menées en Prusse rationalisent donc la domination des privilégiés mais elles ne la suppriment pas.

L'égalité devant la loi ne continue à exister qu'en Rhénanie, d'où proviennent les critiques du système restauré. Elles se répandent aussi dans les provinces orientales. Les deux états inférieurs de la représentation de la province prussienne de Saxe protestent ainsi contre le statut privilégié de la noblesse et se heurtent à une levée de bouclier de cette dernière⁸⁶. On est en 1843 !

Les communes créées par le gouvernement westphalien ne sont pas supprimées dans un premier temps. Nous avons vu que les propriétaires nobles supportaient mal d'être subordonnés à des maires appartenant à la paysannerie. Après de longs combats, la noblesse provinciale de la Vieille Marche obtient de nouveau, en 1833, la séparation des domaines et des villages. Le règlement sur la division des communes montre à quel point la répartition des charges publiques est le point de litige entre les parties. Parmi ces charges figure également la contribution à l'assistance publique. Les représentants de la noblesse insistent que seuls les pauvres ayant vécu sur le domaine reviennent à la charge du grand propriétaire⁸⁷. Apparemment, la répartition des frais liés à l'assistance publique est un sujet de contentieux au même titre que les autres impôts communaux. Est-ce la raison pour laquelle le premier préfet de l'Elbe, Schulenburg-Emden, s'est montré réticent à l'égard de la réorganisation de cette branche de son administration ?

Dans les autres parties de l'ancien département de l'Elbe, les communes westphaliennes disparaissent apparemment plutôt, mais en raison de la concentration de l'habitat, les effets y étaient de toute façon moindres. Pourtant, déjà le 12 mai 1815, le gouvernement de Halberstadt, se référant au Code Prussien (ALR), décrète la création de tribunaux villageois composés du Schulze, de deux jurés (Schöffen) et d'un secrétaire. Le Schulze et le secrétaire doivent être nommés par le seigneur, les deux jurés proposés par la commune⁸⁸. Dans les localités où l'exercice de la fonction était lié à la possession d'un fief, c'est le détenteur du fief qui doit être nommé. Pour les villages domaniaux, la nomination revient aux baillis de justice. Ainsi, le Kreisamtmann de Gardelegen, Brohm, s'oppose aux propositions du bailli de Neuendorf. Le Schulze de Letzlingen aurait exercé sa fonction pendant trois ans sans reproche et mériterait d'être maintenu. Deux autres candidats sont illettrés, ce qui les rend incapables de servir de jurés. Le Kreisamtmann de Salzwedel est chargé de trouver un accord⁸⁹. Nous avons du mal à découvrir les enjeux cachés de cette affaire mais cet épisode montre que la nomination du personnel villageois se fait de nouveau à un échelon plus bas, celui des seigneurs et des fermiers généraux.

⁸⁵ LHSAW/Rep. H Alvensleben, n° 183

⁸⁶ KOSELECK, op. cit., p. 92

⁸⁷ LHSAM/Rep. C 91, n° 317, 16, expertise de l'assemblée provinciale (Kommunallandtag) de la Vieille Marche sur un projet de règlement concernant l'abolition de la constitution communale westphalienne, Stendal, 1827

⁸⁸ LHSAW/Rep. Da Neuendorf, n° 361

⁸⁹ LHSAW/Rep. Da Neuendorf, n° 361, lettre du conseiller provincial, Westphalen de Salzwedel, en date du 11 juillet 1815

Sur le plan du personnel, il n'y a pas de vague massive d'épuration des officiers villageois. En revanche, la répression touche ceux qui s'opposent au nouvel état des choses. Il n'y a pas de révolte contre le retour des Prussiens. Quelques indices nous montrent cependant que le silence de la population rurale ne traduit pas sa satisfaction. Ainsi, le 13 février 1814, le conseiller provincial de Neuhaldensleben, le comte von Schulenburg-Bodendorf, transmet aux autorités supérieures une plainte du prédicateur Goerne d'Uhrsleben contre le Schulze Hilliger « à cause des actes illégaux et punissables lors de la livraison de fourrage aux troupes russes ». Le comte réclame non seulement la destitution immédiate de Hilliger mais encore des poursuites judiciaires, ce que l'administration provisoire à Halberstadt accorde sans hésitation⁹⁰. Mais l'étude de l'ensemble des villageois est moins aisée. L'administration communale relève de nouveau des seigneurs et les documents susceptibles de nous éclairer sont assez éparpillés.

Les nobles s'enrôlent dans la Landwehr et partent en guerre contre la France. Ils lèvent aussi un bataillon de réserve. On trouve des noms de personnes ayant travaillé dans l'administration cantonale et municipale westphalienne : von Roth, von Jeetze, von Lüderitz, von Bismarck-Ünglingen⁹¹.

Les cercles sont administrés par un Kreisamtmann, appelé ensuite Landrat, qui, comme avant 1806, est un propriétaire noble de sa circonscription. Pendant la période de transition entre 1814 et 1816, les administrateurs westphaliens peuvent se maintenir, comme Ludwig von Westphalen et le baron d'Uslar. Egalement fait prisonnier par les troupes de la coalition, Westphalen rentre rapidement à Salzwedel et administre le cercle en qualité de Landrat. Il essaie de procurer un poste au baron d'Uslar. Mais comme ils ne sont pas anciens sujets prussiens, ils doivent accepter des mutations. Le sous-préfet de Salzwedel sera ainsi envoyé en Rhénanie, à Trèves, où sa fille épousera un jour Karl Marx. Westphalen passera pour un fonctionnaire prussien ouvert au progrès. Mais son activité au service westphalien l'a-t-elle vraiment rendu suspect aux yeux du gouvernement prussien ?

Le sous-préfet Froreich devient Landrat et le restera jusqu'à sa mort en 1853. L'ancien maire de canton de Stendal, Bismarck, revenu après son rapt déguisé, assure l'administration du cercle de Stendal. L'ancien sous-préfet de Stendal, le comte von Schulenburg-Bodendorf rentre à Bodendorf d'où il administrera le cercle de Neuhaldensleben jusqu'en 1826. Dans le sud de la province, l'ancien conseiller provincial Steinacker, écarté par le gouvernement westphalien, revient sur scène et assume le poste de Landrat du cercle de Calbe. Un nombre réduit de nobles occupent donc les postes-clé. Bien sûr, les positions supérieures de l'administration provinciale sont occupées par des personnes, le plus souvent originaires de la province, mais restées fidèles à la Prusse.

Dans les autres administrations, le personnel westphalien se maintient. Le gouvernement provisoire a immédiatement recours aux jeunes administrateurs westphaliens des Finances. L'administrateur civil des provinces occupées, Klewitz, écrit ainsi au chef de la commission des finances :

⁹⁰ LHSAW/Rep.C 4, A,I, n° 60, 177, lettre de Schulenburg, en date du 13 février 1814 et réponse (26 mars) de Köpken, qui transmet la décision du gouvernement de Halberstadt

⁹¹ LHSAW/ Rep. H Erxleben, II, n° 3653, mars 1814

« Le manque de documents rend sans aucun doute l'administration des finances difficile [...] il est par conséquent nécessaire d'employer des hommes qui allient des connaissances techniques à celle des localités. L'inspecteur des contributions Hitzeroth à Cassel, qui a été auparavant contrôleur des contributions directes dans le district de Neuhaldensleben, pourra être employé de préférence avec profit. Nous avons par conséquent enjoint à Hitzeroth de se rendre immédiatement à Stendal chez vous et nous vous demandons de l'adjoindre à l'inspecteur Schöneward⁹². »

L'ancien conseiller de la chambre Voigtel, devenu directeur des domaines à l'époque westphalienne, est promu directeur de la Regierung. Les présidents des tribunaux de département et de district, Klevenow et Vangerow, se retrouvent de nouveau dans la cour provinciale. L'administration des postes semble subir une épuration.

La Prusse avait mené des réformes administratives dès 1808. Ces réformes seront aussi appliquées dans les territoires westphaliens réoccupés en 1813. On ne s'inspire guère des principes français. La bureaucratisation cède la place à la collégialité comme sous l'Ancien Régime.

⁹² LHSAW/Rep. C4, A, I, n° 81, 91, lettre du 21 décembre 1813

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Sources d'archives

Archives françaises

Archives Nationales Paris

A.N. / F/7/3060/305, sermon prononcé le 22 avril 1812
A.N./40AP/2, 268, Cassel, le 5 septembre 1807
A.N./400AP/94, tableau de l'évolution de l'impôt foncier

Archives du ministère des affaires étrangères (A.A.E.)

A.A.E./ C.P. Westphalie, I, III, IX,

Archives allemandes

Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz Berlin (GSTPK)

GSTPK, Rep. B. 3 n°. 61, vol. I- IV

Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt Magdeburg (LHSAM)

LHSAM/Rep. A 9b, IV, n°107, 369

Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt Außenstelle Wernigerode (LKSAW)

LHSAW Rep.B 18, I, Nr. 117 , Lettre de l'inspecteur des impôts directs du département de l'Aller au préfet de l'Elbe, en date du 28 septembre 1811

LHSAW/Rep. B18, I, n° 243 a, 21

LHSAW/Rep. B 18,I, n° 1043,c Tableau des nombres de communes, de prédicateurs et de maîtres d'école du département de l'Elbe

LHSAW/ Rep. B 18 II n° 118 II, a, 189

LHSAW/Rep. B 18, II, n° 123 I, a, 161, lettre du 29 juillet 1812

LHSAW/ Rep. B 18 II, n° 126 I a, 57

LHSAW/ Rep. B 18 II, n°126 I, a, 77, 78, 80, 82, 84, 86, relations des différents témoins de l'épisode datant du 21 juin au 12 juillet 1812 ; l'événement a eu lieu le 9 avril 1812

LHSAW/ Rep. B 18 II, n° 6, I, Cassel le 27 octobre 1812

LHSAW/Rep. B II, n° 123, I, a, 157, lettre à Bercagny du 4 août 1812 :

LHSAW/Rep.C 4, A,I, n° 60, 177, lettre de Schulenburg, en date du 13 février 1814 et réponse (26 mars) de Köpken

LHSAW/Rep. C4, A, I, n° 81, 91, lettre du 21 décembre 1813LHSAW/Rep. C 4, A, II, n° 14,

2, lettre du 29 octobre 1813LHSAW/Rep. C 91, n° 317, 16, expertise de l'assemblée provinciale (Kommunallandtag) de la Vieille Marche sur un projet de règlement concernant l'abolition de la constitution communale westphalienne, Stendal, 1827

LHSAW/Rep.H Alvensleben, n° 183, 1, proclamation du tribunal supérieur de Magdebourg, en date du 25 avril 1815

LHSAW Rep H Beetzendorf, I, CIII, b, n° 2a, 16, procès-verbal de la séance du 6 février 1812

LHSAW/ Rep. H Briest, n° 764, 5 sq.

LHSAW/ Rep. H Erxleben, II, n° 3653, mars 1814
LHSAW/ Rep. H Klaeden n° 613, p.2
LHSAW/Rep.Da Neuendorf, n° 361

Archives municipales de Salzwedel,
Chronik Oldecop/Danneil

Archives russes

Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, fonds 993, Archives westphaliennes, carton 2, n° 262

Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, Fonds 993, Archives westphaliennes, carton 3, 226, rapport du 19 octobre 1812
Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, Fonds 993, Archives westphaliennes, carton 6, Tableau des grands propriétaires nobles du royaume

Sources imprimées

Archives Vorontsoff, vol. 35, pièce 55, p. 124, la lettre écrite le 9 avril 1813 de Hambourg a apparemment été adressée au prince Vorontsoff

BISMARCK, Heinrich-Wilhelm-Achez de, Un parent gênant. Mémoires traduits de l'allemand et annotés par P. de Pardiellan, Paris 1902, p.97

Bulletin des lois du royaume de Westphalie, n° 46, décret n° 133

Recueil de la Société impériale russe, vol. XXI, Tchernitchev

VAN DEDEM DE GELDER, A.B. G., Un général hollandais sous l'Empire. Mémoires du général baron de Dedem de Gelder, Paris 1900

BIBLIOGRAPHIE

BANDELIER, B., Porrentruy une sous-préfecture du Haut-Rhin : un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire, l'évêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne, 1980

BERTAUD, J.-P., Guerre et société en France de Louis XIV à Napoléon Ier, Paris 1998

DUFFRAISSE, R., « A propos des guerres de délivrance allemandes de 1813 : problèmes et faux problèmes », in : L'Allemagne à l'époque napoléonienne. Questions d'histoire politique, économique et sociale, Bonn 1992

DUFRAISSE, « Politique douanière française, blocus et système continental en Allemagne », Le Souvenir Napoléonien, n° 389

DUFRAISSE, « L'influence de la politique économique napoléonienne sur l'économie des Etats du Rheinbund », in Reformen im rheinbündischen Deutschland, publié par E.Weis, Munich 1984

FEHRENBACH, E., Traditionelle Gesellschaft und revolutionäres Recht .Der Kampf um die Einführung des Code Napoléon in den Rheinbundstaaten, habilitation à diriger la recherche à l'université de Gießen 1973, Göttingen 1974

- FONVILLE, R., Un général jacobin de la Révolution et de l'Empire, Besançon, Paris 1978
- FÖRSTER, G., Carl von Clausewitz. Lebensbild eines patriotischen Militärs und fortschrittlichen Militärtheoretikers, Berlin, 1989
- FRIEDEBURG, R. V., Ländliche Gesellschaft und Obrigkeit, Göttingen, 1997
- Gebauer, K., Stimmungsbilder aus den Tagen des Königreichs Westfalen, Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg, n° 40, (1905)
- GROTKAß, Die Zuckerfabrikation im Magdeburgischen, in: Magdeburgs Wirtschaftsleben in der Vergangenheit II (1927)
- HEITZER, H., Insurrektionen zwischen Weser und Elbe. Volkserhebungen gegen die französische Fremdherrschaft im Königreich Westfalen, Berlin 1959
- HOBSBAWM, E., Nations et nationalisme depuis 1780, Paris, 1990
- IBEKKEN, R., Preußen 1807-1813, Staat und Volk als Idee und Wirklichkeit. Darstellung und Dokumentation. Veröffentlichungen aus den Archiven Preußischer Kulturbesitz, Cologne, Berlin 1970
- ИСКЮЛЬ, С. И., Русские Листовки в Германии в 1813 году, *Ежегодник германской истории*, 1978
- KATHE, H., Die Geschichte Sachsen-Anhalts, Magdebourg, 1992
- KOSELECK, R., Preußen zwischen Reform und Revolution, Allgemeines Landrecht, Verwaltung und soziale Bewegung, Stuttgart 1975
- LAUMANN, J., Der Freiheitskrieg 1813/14 in und um Magdeburg, in: Sachsen und Anhalt. Jahrbuch der Landesgeschichtlichen Forschungsstelle für die Provinz Sachsen und für Anhalt, t.15 (1939), in 8°, p.236-300
- MIECK, I., Die Integration preussischer Landesteile französischen Rechts nach 1814/15, in: Preussen und die revolutionäre Herausforderung seit 1789
- RATKEVIC, K., Voina 1812 i obsestvennoe mnenie v Vestfal'skom korol'stve, in: Ucen zapiski Gosudarstvennogo Universiteta v Leninegrade no.19 (1938)
- STIEDA, W., Die Kontinentalsperre in Magdeburg und im Königreich Westfalen, in: Wirtschaftszeitung der Handelskammer zu Magdeburg, no.2/4 (1918), p.25-28
- STIETZEL, W., Zur Geschichte der Schillschen Erhebung, Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg, n° 61 (1926)
- TODOROV, N., Ablösung der „preußischen Willkürherrschaft“ durch eine „weise und liberale Verwaltung“ ? Die Magdeburger und der westfälische Staat, in Parthenopolis. Jahrbuch für Kultur und Stadtgeschichte Magdeburgs, vol. 1, 2007/2008, p. 103-127
- TREITSCHKE, H.v., 1813, Leipzig 1913
- TULARD, Napoléon ou le mythe du sauveur, Paris, Fayard, 1994
- „Die Westfälische Zeit 1811-1813“ (IV), Altmarkland, 2, 7
- VANDAL, op. cit., t.3, p. 302 sqq ; et p. 588-596, mémoire de Nesselrode
- ZAGHI, C. *L'Italia di Napoleone*, Turin 1989